TABLE DES MATIERES du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 juin 2018

1.	Appel		Page 300		
2.		pation de l'ordre du jour			
3.	Comm	unications du Président	301		
4.	Comm	unications de la Municipalité	303		
5.	Nomin	ation de deux membres et d'un membre suppléant à la Commission de gestion	303		
6.		s nº PR18.06PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2017 d'Yverdon-les-Bains. rteur : M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances	305		
7.	Préavis nº PR18.12PR concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2017. Rapportrice : Mme Joëlle BETTEX, Présidente de la Commission de gestion				
8.	Préavis nº PR18.11PR concernant la 1ère série de complément au budget 2018. Rapporteur : M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances				
9.	de l'ac Rappo	s nº PR18.10PR concernant la révision partielle de l'article 44 du Statut pour le personnel Iministration communale. rtrice de majorité : Mme Mireille SCHOLDER rtrice de minorité : Mme Aude BRIAND	312		
10.	Motion	de M. Pierre hunkeler « Statut du personnel communal ».	325		
11.	Election	n du Bureau du Conseil communal pour l'année 2018-2019	327		
12.	Propo	sitions individuelles et interpellations	333		
	12.1	Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Salle de gym Pestalozzi)	333		
	12.2	Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Pour des repas végétariens non imposés dans les cantines)	335		
	12.3	Une Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Profitabilité des réseaux de gaz)	338		
	Répor	ses de la Municipalité	346		
	de Mme la Municipale Carmen TANNER à M. le Conseiller Jacques FIVAZ Interpellation du 7 juin 2018 concernant le don de cabines téléphoniques supprimées aux communes				
		de Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF à M. le Conseiller Jacques FIVAZ Interpellation du 7 juin 2018 concernant la réglementation de police pour les ramoneurs			
	Discou	ırs de M. le Président Pascal GAFNER	347		
	Discours de M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD				



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 28 juin 2018

Présidence Monsieur Pascal GAFNER, Président

Intermède musical Cors des Alpes et lanceur de drapeau

Remerciements au duo Clin d'Oeil d'Anniviers et au lanceur de drapeau, M. HOFSTETTER.

Ouverture

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs.

Cher public,

Il est 19 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Sylvie HOFSTETTER de procéder à l'appel.

APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers: Hiba ADEN, Catherine CHEVALLEY, Cinzia GALLI RATANO, Anne-Louise GILLIÈRON, Léa ROMANENS, Pierrette ROULET-GRIN, Michel BRANCACCIO, David GRANDJEAN, Philippe GRUET, Philippe GUIGNARD, Sébastien NOBS, Brian OOSTERHOFF, Philippe PAVID et Olivier SIMON-VERMOT.

Membres absents:

Mmes et MM. les Conseillers: Harmony PILLADO, , Giuseppe ALFONZO, Peter ARNABOLDI, Zamir DUSHAJ, Patrick ECOFFEY, Laurent GABELLA, Nuri HAJDARI et Patrice PITTORI.

Membres présents	78
Membres excusés	14
Membres absents	8
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Vote

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Introduction séance extramuros

Chers Conseillers,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue, au son des Cors des Alpes et du lanceur de drapeau, dans la halle ICN des Ateliers CFF d'Yverdon-les-Bains.

Les Ateliers CFF d'Yverdon-les-Bains ont été créés en 1855 suite à l'ouverture de la ligne Yverdon-Bussigny pour le compte de la Compagnie Ouest Suisse (OS). Ils ont été ensuite rachetés en 1905 par les CFF. Ils font partie des quatre ateliers de maintenance lourde qu'il reste en Suisse avec Olten. Bellinzone et Bienne.

La mission des Ateliers est d'assurer la maintenance, la réparation et la révision des locomotives, des rames et des composants, pour cela c'est plus de 580 employés (fixes et temporaires) et 40 apprentis qui s'activent quotidiennement sur le site. Les Ateliers représentent un employeur important pour l'économie de notre Ville et de notre région. D'ailleurs un bon nombre de Conseillers communaux, Municipaux et même Syndics y ont travaillé ou y travaillent encore et connaissent très bien les enjeux de conserver cette activité dans de notre Ville. C'est pour cela que j'ai choisi de vous inviter pour cette dernière séance du Conseil communal dans ce décor hors du commun et pourtant à seulement quelques mètres du centre-ville historique.

Je remercie, pour l'organisation de cette séance, l'ensemble des collaborateurs des Ateliers CFF pour nous avoir mis leurs locaux gratuitement à disposition, nos huissiers de l'Hôtel de Ville et notre Bureau du Conseil pour la logistique de cette séance, ainsi que Sonomix pour la télévision.

Je vous informe, chers Conseillers et journalistes, que pour des questions de sécurité, il est interdit de se promener dans les halles. Et étant dans une halle, il est possible que le son ne soit pas aussi net que dans l'Hôtel de Ville, et là, c'est pour les téléspectateurs.

• • • • • • • • •

Présidence du Conseil communal depuis 1815

A votre entrée dans cette salle, vous avez reçu un document édité par les archives de la Ville, retraçant les présidences du Conseil communal depuis 1815 à ce jour.

Je remercie les archives de la Ville pour leur important travail de recherche.

* * * * * * * * * *

Demande de la Commission de gestion pour un secrétariat professionnalisé En date du 4 juin dernier, nous avons reçu un courrier de la Commission de gestion demandant une transition vers un secrétariat professionnalisé afin de :

- 1. Décharger la Commission du travail de secrétariat et ainsi permettre une participation optimale de tous ses membres ;
- 2. De soulager partiellement le travail du président en ce qui concerne l'organisation pratique des rencontres, la réservation des salles, mais aussi le suivi de l'échéancier de la Commission de gestion et la préparation de la première mouture des deux rapports de la Commission ;
- 3. Et d'assurer l'archivage des procès-verbaux internes à la Commission de gestion selon les normes en vigueur.

La Commission estime que ces tâches représentent un 10%.

Dans sa séance du 18 juin dernier, le Bureau du Conseil communal a traité cette demande et a décidé de répondre favorablement à la demande de la Commission de gestion. C'est ainsi 180 heures supplémentaires pour les élections 2019 qui seront mises en sus du 1.3 ETP au budget 2019.

• • • • • • • • •

Présidence de la COFI dès le 1^{er} juillet 2018 Par courriel du 11 juin 2018, le président de la Commission des finances nous a informés que dès le 1^{er} juillet 2018, la présidence sera assurée par M. Olivier JAQUIER et la vice-présidence reviendra à M. Thierry GABERELL.

• • • • • • • • •

Recours décision du Conseil communal du 1er mars 2018 sur le PR17.31PR Au nom du Conseil communal, Me Bettems a déposé, dans le délai prolongé à cet effet, son Mémoire au Service juridique et législatif du Conseil d'Etat en se ralliant à la requête d'effet suspensif présenté par l'avocat de la Municipalité.

La réponse de la Municipalité et celle du Conseil communal ont été transmises aux recourants. Compte tenu de la requête d'effet suspensif et de l'urgence alléguée, ces derniers ont été invités à se déterminer dans un délai échéant au 27 juin 2018, délai, qui à leur demande, a été prolongé au 2 juillet 2018.

· • • • • • • • • •

Démission

En date du 19 juin dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président.

C'est avec regret que je vous transmets ma démission du Conseil communal pour le 30 juin 2018.

Après avoir siégé deux ans, je constate que jongler entre ma vie de maman et mon travail ne me permet pas de m'investir comme je l'aurais souhaité dans mon rôle de Conseillère.

J'y ai vécu une expérience fort enrichissante et vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, pour la confiance que vous m'avez accordée et les bons moments partagés.

Je suis fière d'habiter dans cette belle Ville et me réjouis de la voir se tourner vers son lac avec des projets faisant la part belle à la nature et à la mobilité douce, tout en tenant compte du bienêtre de tous les Yverdonnois, en particulier des enfants, séniors ou personnes en situation de handicap.

J'espère également de tout cœur que dans vos débats futurs, le respect et la considération des personnalités et opinions de chacune et chacun resteront des préoccupations premières dans ce Conseil.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle continuation.

S'ensuivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Sophie MARTIN.

Mme Sophie MARTIN a accédé à ce Conseil au début de cette législature, soit en juillet 2016, sur la liste des Verts.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement Mme Sophie MARTIN pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

.

Courrier de la Municipalité à M. Sébastien NOBS Le Bureau du Conseil communal a reçu pour information une copie de la lettre de la Municipalité adressée à M. Sébastien NOBS en réponse à sa demande d'information sur l'application de l'article 16 (RCCom).

Ce courrier est à disposition auprès du secrétariat pour consultation.

* * * * * * * * * *

Chant du chœur des yodleurs

Avant de clore les communications du Président, étant à la veille d'une manifestation d'ampleur nationale qui se déroulera ce week-end dans notre belle Ville, soit la 29ème Fête Romande des Yodleurs, j'invite les chœurs de yodleurs de Démoret, Orbe et Sainte-Croix à nous faire un intermède musical.

Intermède musical

Applaudissements

Un grand merci pour votre prestation et je vous souhaite un très beau week-end, et surtout de bons concours.

• • • • • • • • •

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER
- Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER
- Une Prise de parole de M. le Conseiller Jacques FIVAZ

4. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte des communications :

- CO18.02 concernant le dépassement du crédit d'investissement octroyé pour des travaux de désaffectation du cimetière, et
- CO18.03 concernant les aliénations récentes de parcelles détenues par la copropriété du Parc Scientifique et Technologique.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

5. NOMINATION DE DEUX
MEMBRES ET D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION DE
GESTION

M. le Président Pascal GAFNER :

Par courriel du 9 juin 2018, M. Christian WEILER nous informait de sa démission de la Commission de gestion avec effet au 25 juin 2018.

Par courriel du 11 juin 2018, Mme Léa ROMANENS nous informait également de sa démission de la Commission de gestion au 28 juin 2018.

Suite à ces démissions, la Commission de gestion se retrouve avec deux sièges à repourvoir comme membres.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Le groupe des Verts a le plaisir de vous proposer comme membre pour la Commission de gestion Mme Fanny SPICHIGER.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite vous propose les candidatures de MM. Ramesh VASWANI comme membre et Sébastien NOBS comme membre suppléant.

M. le Président Pascal GAFNER :

Alors, nous allons d'abord passer les membres de la Commission de gestion et nous passerons ensuite les membres suppléants.

Je vous propose donc une élection tacite puisqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir comme membres à la Commission de gestion, nous passerons après pour les membres suppléants, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies. Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER et M. le Conseiller Ramesh VASWANI sont nommés membres de la Commission de gestion.

Par courriel du 11 juin dernier, Mme Céline EHRWEIN NIHAN nous faisait part de sa démission de suppléante de la Commission de gestion avec effet immédiat.

Suite à cette démission et à l'élection de M. le Conseiller Ramesh VASWANI comme membre, la Commission de gestion se retrouve avec deux sièges à repourvoir comme membres suppléants.

J'attends donc les propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

J'ai le plaisir de vous proposer comme membre suppléant à la Commission de gestion pour le groupe des Verts M. Benoist GUILLARD.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Alors, je vais rappeler donc que nous proposons comme membre suppléant de la Commission de gestion M. le Conseiller Sébastien NOBS.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, MM. les Conseillers Benoist GUILLARD et Sébastien NOBS sont nommés membres suppléants de la Commission de gestion.

Mme, MM. les Conseillers, je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission de

Résultat

surveillance.

6. <u>Préavis</u> Nº PR18.06PR

CONCERNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2017 D'YVERDON-LES-BAINS. RAPPORTEUR : M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pierre HUNKELER ne donne lecture que des extraits des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je prie les membres du Conseil communal de prendre la brochure intitulée Comptes 2017 à la page 9. Sans objection de votre part, je vous propose de procéder comme les années précédentes, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitres de chacun d'entre eux.

Je vais donc vous lire maintenant le nom du dicastère ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le numéro de la page ainsi que le compte auquel vous faites référence. Je demande à nos secrétaires et scrutateurs de garder un œil sur l'assemblée pour m'annoncer les personnes qui souhaitent s'exprimer.

Discussion sur les comptes 2017

Si la parole n'est pas demandée, je ne vous relis pas les charges et revenus par dicastère, je vous lis les totaux :

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Comptes 2017		Budge (avec changement	et 2017 initial nts de dicastères)
	charges revenus		charges	revenus
Administration générale	9'380'662	2'201'742	10'436'955	2'791'230
Finances et Sports	31'001'310	120'260'599	29'161'020	119'235'690
Urbanisme et bâtiments	23'825'965	8'438'202	25'486'990	8'501'530
Travaux et environnement	23'415'528	8'499'909	24'611'840	8'729'240
Jeunesse et cohésion sociale	38'693'987	7'390'120	40'206'880	7'636'650
Police	40'289'107	20'804'347	42'511'170	22'870'790
Culture	10'408'024	2'606'831	10'589'480	2'336'640
Service des énergies	50'763'950	57'608'574	56'721'890	65'378'110
Totaux	227'778'533	227'810'324	239'726'225	237'479'880
Excédent de charges selon budget initial			2'246'345	
1ère série de compléments au	budget		320'100	
2ème série de compléments au	budget		634'650	
Crédits complémentaires PNV			13'000	
Excédent de revenus		31'791	3'214'095	

	Comptes 2017	Budget 2017
Résultat de l'exercice	31'791	-3'214'095
Amortissements	20'165'086	18'737'710
Attributions aux fonds	4'135'315	3'507'320
Prélèvements aux fonds	-2'245'390	-4'407'000
Autofinancement	22'086'802	14'623'935

Je vous lis le tableau d'autofinancement en page 7 :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble des comptes 2017.

Discussion sur l'ensemble les comptes 2017

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

A la lecture du rapport de la Commission des finances, je souhaite relever la remarque qui figure en début de page 4, « Les seules observations faites sur les comptes 2017 de la part du contrôle externe concernent trois factures comptabilisées en 2018 pour des prestations effectuées en 2017. » Cette pratique ne semble pas être correcte comme cela a été relevé de la part du contrôle externe.

Et c'est pourquoi je demande à ce que le Conseil soit renseigné sur la nature de ces prestations et à quels services elles y sont rattachées ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est évidemment impossible de répondre à cette question en direct. Si vous voulez que je réponde à cette question, il fallait la donner avant. Donc je ne sais pas, peut-être que la Commission des finances se rappelle de cet élément-là.

Il y a effectivement des factures, trois, seulement trois sur des milliers de factures qui ont été passées par le Services des finances, qui ont été, disons, passées d'une façon incorrecte ou qui auraient dû être passées autrement en fonction des transitoires de fin d'année.

Ce n'est pas toujours facile de le faire. Les gens qui se sont chargés de l'audit et de l'analyse l'ont relevé, le Service des finances en a pris acte, et on fera en sorte que dorénavant, évidemment cette situation ne se reproduise plus.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble des comptes 2017

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO:

La lecture des comptes m'a évidemment tout à fait satisfait comme chacun d'entre vous. Par contre, à la lecture de la page 4 du fascicule, en ce qui concerne les charges du personnel, je vois qu'il y a toujours une différence importante entre le budget et les comptes. Donc on a une différence de CHF 3'576'000 avec un commentaire qui est le copier-coller des comptes 2016, sauf qu'en 2016, on avait déjà CHF 2.2 millions de delta.

Donc cette situation me préoccupe lorsqu'on sait la difficulté qu'ont les services à convaincre la Municipalité, et par voie de fait le Conseil, à créer des postes, les difficultés de négociations budgétaires, les difficultés entre les Municipaux pour faire passer leurs postes. Donc on imagine une fois les négociations finies, les postes votés sont nécessaires. Et là, on voit qu'avec un delta de CHF 3'576'000, ça représente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pas moins de 35 à 40

EPT, 35 à 40 postes!

Donc c'est que ce n'est pas anodin, et j'imagine que cette situation doit inquiéter aussi la Municipalité. Alors c'est la raison pour laquelle j'ai posé à M. le Syndic des questions que je vais vous lire:

- 1. La Municipalité a-t-elle mené une analyse des raisons, sans doute multiples, de cet écart toujours plus important entre les budgets salaires prévus et le non-dépensé? Rappelons qu'en 2016, le delta, donc que je l'ai dit tout à l'heure, était de CHF 2.2 millions et qu'il a passé à CHF 3.5 millions en 2017.
- 2. Avez-vous fait une analyse détaillée des postes vacants dans les différents services ? Dans l'affirmative, quelles mesures sont prévues par la Municipalité pour obtenir une meilleure corrélation entre budget et comptes ?
- 3. Est-ce que la situation s'est améliorée au cours de ce premier semestre 2018 ?
- 4. Et enfin faut-il s'attendre à une diminution, stabilisation ou aggravation de cet écart pour l'année en cours.

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je peux répondre à la question puisque je l'ai reçue avant. Ça donne ceci, M. le Conseiller.

Il y a eu en 2017, 24.77 postes qui n'ont pas été repourvus pour différentes raisons, soit parce qu'il a fallu du temps entre les annonces et le fait de repourvoir les postes, soit parce que le marché est simplement des fois un petit peu sec.

Alors puisque j'ai une réponse précise, je vais vous donner, par service, les postes qui n'ont pas été consommés sur 2017 :

Bâtiments :	0
Culture :	0.14
Défense incendie :	0
Divers:	0.34
Energies:	5.45
Finances:	0.2
Jeunesse et cohésion sociale :	2.55
Municipalité :	0
Ressources humaines :	0.35
Secrétariat général :	0.35
Sécurité publique :	7.28

(on sait que c'est difficile)

Sports: 0.51 Travaux et environnement : 4.23 Urbanisme et bâtiments : 3.37 Total: 24.77

Si on prend une moyenne d'ETP de 113'400 fois 25 pour simplifier le calcul, ça fait CHF 2.8 millions. Nous rajoutons à ceci assurance accident, en fait les charges diverses, et nous soustrayons le coût de remplacement des absences pour environ CHF 300'000, ça fait donc un total de CHF 3.3 millions. Les CHF 200'000 restants représentent les non-consommés au niveau des frais divers.

Pour comparer sur les six premiers mois de cette année, pour savoir si ça se péjore ou non, nous passons de 24.77 à 21.75. C'est des ratios qui diminuent à peu près dans tous les postes d'une façon un petit peu linéaire, en gardant une particularité sur police puisqu'on passe de 7.28 à 5.7, ça se corrige, mais visiblement c'est toujours un petit peu difficile.

Voilà donc la situation pour répondre à votre question, M. le Conseiller communal.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble des comptes 2017.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je souhaiterais savoir au sujet de deux comptes, le compte qui concerne la rénovation TBB et le comptes des études de la salle Pestalozzi, si ces comptes sont encore ouverts au début de l'année 2018 ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

S'agissant du compte du TBB, ce compte n'est, à ma connaissance, pas bouclé pour l'instant. Il n'y a pas de facture attendue, mais il y a un solde positif. Et s'agissant de la salle Pestalozzi, nous avons payé des études, et pour le reste, c'est en attente, voilà!

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte. La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR18.06PR portant sur les comptes communaux de l'exercice 2017 est accepté avec

une abstention.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

7. PRÉAVIS Nº PR18.12PR

CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2017.

RAPPORTRICE: MME JOËLLE BETTEX, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE GESTION

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission de gestion, Mme Joëlle BETTEX donne lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

Je vous invite à prendre votre préavis à la page 1. Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité.

Conformément à l'article 118 de notre règlement, sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai voter les observations qui seront contestées.

Observation 2.2.1 Règlement du personnel Ressources humaines

M. le Conseiller Pierre HUNKELER

La Commission des finances prend note du calendrier de révision du Statut du personnel avec intérêt. Elle constate qu'on va vers un progrès de ce côté-là, mais elle se permettra tout de même, par mon intermédiaire, de déposer une motion demandant d'accélérer quelque peu le processus.

Je vous remercie de votre attention.

Vote

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1. La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission de gestion, soit :

Proposition d'amendement

Article 2 Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2017 à l'exception de la réponse donnée à l'observation

1.3.2 maintenue en 2017.

Discussion sur amendement

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Effectivement, nous allons également, au niveau du groupe des Verts, suivre l'avis de la Commission de gestion en refusant la réponse qui nous est donnée à l'observation concernant le contrat de prestation TRAVYS.

Notamment parce qu'on rappellera qu'en 2009 déjà, une motion des Verts avait été déposée à ce Conseil pour demander, en 2009, un contrat de prestation. Cette motion avait été acceptée à une large majorité par le Conseil communal.

L'année dernière, nous avons également voté sur cette observation. On nous avait promis un contrat de prestation terminé pour ce Conseil-ci, aujourd'hui. Et on voit qu'on nous repropose maintenant une échéance à l'année prochaine. Et il nous semble important de pouvoir aller de l'avant vraiment avec ce dossier.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Du côté de la Commission des finances, nous ne pouvons que soutenir la proposition de la Commission de gestion, dans la mesure où la Commission des finances demande également depuis plusieurs années que vu les sommes très très importantes en jeu, il est essentiel qu'un contrat de prestation définisse très clairement ce que la Ville attend de TRAVYS et réciproquement.

Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :

Au moment de voter l'article 2 de ce préavis, il me faut vous apporter deux compléments d'information. Premièrement, si la Commission de gestion vous recommande d'accepter l'ensemble des réponses aux observations présentées sur l'année 2017, plusieurs n'ont été acceptées que du bout des lèvres. C'est par exemple le cas de la réponse au sujet du règlement du personnel. Par l'acception de ces réponses, la Commission a voulu saluer le fait que certains dossiers qui trainent depuis de nombreuses années soient enfin pris en main, même si ça n'est pas suffisamment rapide à son goût. L'attention qu'elle portera à l'avancée de ces projets dans les délais indiqués n'en sera que renforcée l'année prochaine.

Secondement, et je vais malheureusement un peu couper l'herbe sous le pied de mes deux préopinants, la Commission de gestion, lors et à la suite de sa rencontre du 14 mai avec la délégation municipale, a reçu des compléments d'information et a eu accès à des documents confidentiels qui démontrent que la Municipalité prend les mesures nécessaires en vue obtenir un contrat de prestation avec TRAVYS comme le demande l'observation 1.3.2, maintenue en 2017, qui fait l'objet de l'amendement du présent article.

Retrait de l'amendement

Au vu des informations reçues qui devraient vous être présentées ce soir par la Municipalité, la Commission retire son amendement et vous propose dès lors d'accepter l'ensemble des réponses de la Municipalité à ses observations.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF:

Comme vient de le dire la présidente de la Commission de gestion, je vais vous donner quelques explications complémentaires.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'un contrat de prestation avec un office de transport, quel qu'il soit, notamment TRAVYS, implique plusieurs stades pour arriver à signer vraiment un contrat de prestation. Et ça, c'est demandé par l'Office fédéral, on ne peut pas décider comme ça, d'inventer quelque chose, et puis se dire on fait juste un contrat de prestation.

Ce qu'on doit faire, c'est d'abord une convention intercommunale qui règle contractuellement les relations entre les communes indépendamment de TRAVYS. Ça, ce sera à établir en amont du contrat-cadre.

Ensuite, on doit mettre en place un contrat-cadre, c'est un contrat qui définit le cadre général de la collaboration entre l'entreprise TRAVYS et les communes quant à l'exploitation du réseau urbain des transports publics. Ça prévoit la conclusion de contrat ultérieur, donc la convention de prestation.

Et la convention de prestation définit précisément les prestations à réaliser par l'entreprise TRAVYS et la rémunération qui en découle qui sera à renouveler tous les deux ans avec des possibilités d'intervenir chaque année en cas de besoin, bien sûr.

Nous avons un calendrier, je vais vous dire à quoi nous en sommes. Donc en novembre 2017, il y a eu des discussions vraiment importantes entre la Ville et TRAVYS pour établir ce fameux contrat de prestation dans l'ensemble. En avril 2018, un accord de principe entre la Ville et TRAVYS a été établi sur le contrat-cadre. Donc le contrat-cadre a été présenté à la Municipalité. On l'a validé. On a revu TRAVYS. Il y a eu quelques mineures modifications qu'ils ont acceptées aussi.

Et maintenant, ça doit être de l'intercommunal, donc c'est parti dans les communes de Montagny et Cheseaux-Noréaz, puisqu'on dessert aussi ces communes-là. Ils ont le contrat-cadre dont ils doivent nous donner un retour au 30 juin. On imagine ensuite, mais voilà s'il y a des modifications et tout, de rediscuter, mais la signature du contrat-cadre entre toutes les parties devrait se faire en automne 2018.

Et de là, il y aura la présentation du contrat-cadre au Conseil communal et ensuite pourra arriver le contrat de prestation. Donc tout est sur les rails, maintenant on est plusieurs communes à être touchées et tout, et c'est clair qu'ils doivent aussi eux donner leur avis et tout.

Voilà, c'est tout ce que je peux vous dire pour ce soir, mais j'espère vous avoir convaincus que nous travaillons vraiment dessus et qu'on met vraiment toutes nos forces pour arriver à établir ça au plus vite. On pourrait penser que dans l'horaire 2019, de toute façon ce sera déjà sous forme de contrat de prestation.

M. le Président Pascal GAFNER :

L'amendement ayant été retiré par la Commission de gestion, la discussion est donc ouverte à l'article 2 tel que présenté par la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

L'article 2 est accepté avec quelques abstentions.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis **Vote**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR18.12PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission de gestion pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission de gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de

gestion sont approuvées.

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion

durant l'année 2017.

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y

répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2018.

8. <u>Préavis</u> N° PR18.11PR CONCERNANT LA 1ère SÉRIE DE COMPLÉMENT AU BUDGET 2018.
RAPPORTEUR: M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pierre HUNKELER met en évidence une correction en page 2 du rapport de la Commission des finances, sous le compte « 122.4501.00 Contributions et subventions fédérales » Le financement de la démarche participative est assuré par une subvention fédérale et non par un prélèvement au fonds. Cette correction étant faite, il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir et de mentionner le compte auquel vous faites référence au début de votre prise de parole.

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis **Vote**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR18.11PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des finances, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1:

Des compléments au budget 2018, représentant au total une augmentation de charges de CHF 360'900.- et une augmentation des revenus de CHF 50'000.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2018

2'229'340

	Modification	Modification
	des charges	des revenus
1. Administration générale	52'600	0
2. Urbanisme et bâtiments	158'300	30'000
3. Travaux et environnement	83'000	0
4. Jeunesse et cohésion sociale	32'000	0
5. Culture	35'000	20'000
	360'900	50'000

Charges supplémentaires	360'900
Revenus supplémentaires	50'000

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires

2'640'240

9. <u>Préavis</u> <u>N° PR18.10PR</u>

CONCERNANT LA RÉVISION PARTIELLE DE L'ARTICLE 44 DU STATUT POUR LE PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

RAPPORTRICE DE MAJORITÉ : MME MIREILLE SCHOLDER RAPPORTRICE DE MINORITÉ : MME AUDE BRIAND

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND remplaçant Roland VILLARD, Anne GANDER, Claude-Anne JAQUIER, Mireille SCHOLDER, Robin DELISLE, Sébastien POMILIO LEUTHOLD et Bart WIND.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

En 2014, Le personnel de la Ville d'Yverdon a dû faire face à un premier assainissement de la Caisse intercommunale de pension.

Du côté des employés, la durée de cotisation est alors passée de 36 à 40 ans, cela correspond à une augmentation de 9% de la durée des cotisations.

En 2017, le constat est à nouveau que la caisse de pension n'a pas assez de fonds pour assurer les retraites.

C'est à nouveau aux assurés et aux employeurs de porter l'effort pour assainir la situation. Les décisions de la CIP sont les suivantes :

Pour les employeurs, le 3% de cotisation prévu jusqu'en 2030 devient pérenne.

Pour les employés :

- L'âge de la retraite augmente de 63 à 64 ans et l'âge du début des cotisations démarre à 22 ans. C'est un allongement de la durée de cotisation de 4.5%.
- Si le calcul de la rente est toujours lié au 60% du salaire, on ne parle plus du dernier salaire, ni de celui calculé sur les 3 dernières années, mais sur les 10 dernières, ce qui équivaut à une diminution de rente pour tous ceux qui n'ont pas atteint le sommet de la classe avant 54 ans. Cela touche particulièrement les femmes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour élever leurs enfants.
- S'ajoute une augmentation des cotisations de 2%.

La Municipalité est un employeur respectueux de ses collaborateurs et veut prendre à sa charge en plus un demi-pourcent en 2020 et un autre en 2022, pour éviter une augmentation de 2% des cotisations qui est ramenée ainsi à 1%.

La Municipalité se préoccupe de voir le montant des salaires de ses collaborateurs diminuer en 2019 et propose deux autres mesures pour éviter cela.

Première mesure : déplafonner les collaborateurs au sommet de leur classe.

La Municipalité propose d'augmenter de 2% le salaire des collaborateurs au sommet de leur classe.

Les membres de la commission dans son ensemble ne considèrent pas que cette mesure soit adéquate.

Dans la situation présente, il s'agit d'une application égalitaire et non équitable. Cette disposition n'est pas aboutie et ne garantit pas un traitement équitable de tous les collaborateurs.

Nous suggérons que tout changement dans la grille salariale soit réfléchi dans le cadre de la révision complète du statut du personnel qui interviendra en 2021.

La majorité de la commission est par contre convaincue par la deuxième mesure proposée, soit celle de passer de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 1993 à celui de 2015.

La Ville d'Yverdon n'a jamais ajusté sa référence à l'IPC de 1993. Cela veut dire que le calcul d'une hausse du coût de la vie se fait sur une base obsolète et ne prend pas en compte des dépenses qui font partie aujourd'hui de la vie des ménages (internet, natels, ordinateurs, etc.). Comme le dit la Confédération sur son site internet relatif à l'IPC : « Il importe de réviser l'indice régulièrement de manière à prendre en considération l'évolution des structures du marché, de l'assortiment et de la consommation.

Le règlement du personnel ayant figé le pouvoir d'achat des collaborateurs sur l'indice de 1993, ils n'ont pas été augmentés depuis 2009 et ont vu leur pouvoir d'achat s'éroder.

Dans le cas qui nous préoccupe, l'indexation à l'IPC 2015 au lieu de 1993 compensera au moins un 0.9%, basé sur l'augmentation qui aurait été accordée l'année passée. Pour 2018, il est trop tôt pour se prononcer s'il y aura ou pas une indexation supplémentaire en 2019, sur la base des chiffres de l'IPC 2015 de septembre 2018.

Comme le précise le préavis, 1% d'augmentation représente une augmentation de CHF 490'000.-

de charges salariales, s'y ajoutent CHF 120'000.- de charges sociales.

M. le Syndic nous a indiqué pouvoir compenser cette augmentation en limitant la création de nouveaux postes. L'ensemble de la commission salue cette volonté de contenir les dépenses de la Commune, mais se permet de suggérer d'envisager des compensations dans le cadre du budget général, afin de ne pas prétériter des projets qui pourraient être de première importance pour notre Commune.

Pour quatre membres de la commission, la référence à l'IPC 2015 nous apparait comme juste et équitable. Ce n'est toutefois pas une mesure généreuse, puisque le pouvoir d'achat des collaborateurs ne sera pas réellement maintenu, compte-tenu du 1% de cotisation supplémentaire. Cependant, c'est une mesure raisonnable, compte-tenu des finances de la Ville d'Yverdon et l'on peut considérer que pour les collaborateurs l'augmentation de 1% des cotisations peut être acceptable, si elle ne se cumule pas avec une perte supplémentaire de pouvoir d'achat et qu'ils ne sont plus injustement pénalisés par un IPC obsolète.

Nous, rapporteurs de majorité, citoyens d'Yverdon, qui sommes les bénéficiaires des prestations des employés communaux, avons intérêt à leur témoigner notre considération et reconnaissance pour leur implication à notre service. Bien sûr trois commissaires argumentent que dans le privé tous n'ont pas des conditions de retraites identiques, que certains n'auront peut-être pas une retraite qui leur permettra de vivre décemment et que les employés communaux sont des privilégiés et qu'il n'y a pas de raison de ne pas revoir leur statut à la baisse.

La majorité de la commission est convaincue que nous devons donner ce signe de reconnaissance et de justice pour les employés de la Ville d'Yverdon et vous invite à accepter l'article 44 tel qu'amendé dans les conclusions. Les modifications par rapport à la situation actuelle sont en gras. Le tableau des salaires à l'annexe 1 du préavis reste inchangé.

Conclusions:

Par 4 voix pour et 3 contre, la majorité de la commission propose l'amendement à l'article 1 suivant :

Je ne vous lis pas tout l'amendement, simplement ce qui change.

Le traitement de base est fixé selon l'échelle remise en annexe (cf. PR18.10PR_Annexe1).

Ce qui veut dire que c'est le statu quo et il n'y a pas de déplafonnement.

Cette échelle comprend des salaires de base correspondant à la base 100 de l'indice suisse des prix à la consommation fixé en décembre 2015.

Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter l'article 1 tel qu'amendé et l'article 2 tel que présenté dans ce préavis.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Les rapporteurs minoritaires souhaitent attirer l'attention de ce Conseil sur le fait que le barème des salaires actuel de la Ville est déjà très attractif, puisque la moyenne des salaires en Suisse se situe en dessous du barème communal.

Il est précisé qu'à ce jour, notre Commune a déjà pris en charge une large partie des coûts liés à la recapitalisation de la caisse de pension, soit CHF 3 millions sur les années 2015 à 2017. A noter que les employés n'y ont pas contribué, étant donné que ce montant de CHF 3 millions a été pris intégralement en charge par la Commune d'Yverdon-les-Bains.

La caisse de pension (CIP) reste attractive pour ses employés étant donné que :

- L'âge de la retraite est fixé à 64 ans.
- Le système de la primauté des prestations actuellement en vigueur est attractif.
- A salaire égal, le niveau des rentes versées est supérieur à la moyenne.

Les minoritaires relèvent que la valorisation du travail des employés leur semble déjà relativement bonne puisqu'on constate que peu de salariés communaux quittent leur emploi ou sont licenciés.

Nous souhaitons également mettre dans la balance le fait que la révision du statut du personnel est toujours en cours, ce qui crée des incertitudes sur le plan financier. Il est donc prématuré dans ce contexte de mettre en œuvre les mesures proposées dans ce préavis.

Finalement, les commissaires minoritaires relèvent que la commission n'a pas pu contrôler l'ensemble des pièces du dossier pour lui permettre de se faire une idée précise des conséquences des augmentations proposées :

- Quelles sont les situations individuelles par classe de traitement, y a-t-il une différence entre les affiliés à la CIP et aux Retraites Populaires ?

Conclusions:

Les rapporteurs minoritaires relèvent que l'ensemble des coûts annuels des ajustements proposés s'élèverait à plus de CHF 750'000.-, (détail du calcul, CHF 131'000.- pour déplafonner les classes de salaires auquel s'ajoutent les charges sociales + CHF 490'000.- pour la modification de l'IPC, auquel s'ajoutent également les charges sociales) et non un coût de CHF 621'000.-, comme le mentionne le préavis, où il est fait abstraction des charges sociales!

Il est à relever que cette somme totale permettrait d'augmenter d'une dizaine d'ETP (employés à temps complets) l'effectif de la Commune. Ceci permettrait de contribuer à augmenter la satisfaction des employés qui sont actuellement sous pression dans certains départements en croissance ou permettrait d'apporter de nouvelles compétences à la Commune confrontée à de nombreux défis ces prochaines années.

Enfin, il ne nous semble pas qu'avec les mesures proposées on obtienne un équilibre égalitaire envers l'ensemble des employés communaux.

Tenant compte de ce qui précède, la minorité de la commission, composée de Messieurs Bart WIND, Sébastien POMILIO et moi-même, propose au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de refuser les articles 1 et 2 du présent préavis.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

Proposition d'amendement

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de l'article 1, soit :

Article 1 Le Statut pour le personnel de l'administration communale du 5 octobre 2000 est modifié comme suit :

ARTICLE 44 : Composants de la rémunération

Les fonctionnaires de la Commune ont droit à une rémunération qui comprend :

Les lettres a) à e) restent inchangées.

Le traitement de base est fixé selon l'échelle remise en annexe (cf PR18.10PR_Annexe1)

Ville d'Yverdon-les-Bains Traitements annuels 2018 (sans 13ème salaire)

Indice: 113.36

Classe	Minimum	Maximum	Amplitude	Augm.1-5	Augm.6-10	Augm.11-15	Augm.16-20	Augm.21-25
1	44'787	63'617	18'830	954.40	915.80	758.20	588.75	549.10
2	48'491	68'756	20'265	1'045.60	980.20	785.05	654.20	588.75
3	52'142	73'587	21'446	1'176.50	1'045.60	785.05	692.75	588.75
4	53'940	79'831	25'891	1'241.95	1'111.05	1'045.60	980.20	797.85
5	56'119	87'176	31'057	1'503.55	1'438.15	1'307.30	1'111.05	850.40
6	58'843	92'189	33'345	1'699.80	1'568.95	1'438.15	1'176.50	785.05
7	62'113	97'093	34'980	1'765.20	1'634.35	1'307.30	1'241.95	1'045.60
8	64'292	104'175	39'883	1'896.00	1'765.20	1'634.35	1'503.55	1'176.50
9	67'234	109'079	41'845	2'092.35	1'896.00	1'765.20	1'438.15	1'176.50
10	70'285	118'668	48'383	2'223.20	2'092.35	1'961.50	1'830.60	1'568.95
11	73'882	125'207	51'325	2'353.95	2'223.20	2'092.35	1'830.60	1'765.20
12	78'458	135'667	57'209	2'550.25	2'419.35	2'288.60	2'157.75	2'026.90
13	83'035	145'475	62'439	2'615.65	2'615.65	2'550.25	2'419.35	2'288.60
14	88'266	156'263	67'998	2'877.30	2'746.55	2'746.55	2'615.65	2'615.65
15	100'252	176'423	76'171					

Cette échelle comprend des salaires de base correspondant à la base 100 de l'indice suisse des prix à la consommation fixé en décembre 2015.

Il ne sera alloué au personnel aucun salaire ou avantage supplémentaire pour travaux normaux prévus dans la fonction.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

Discussion sur amendement

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Tout d'abord le groupe PLR et Centre Droite salue la volonté de la Municipalité de contribuer activement à l'assainissement de la Caisse intercommunale de pension. Il s'agit d'une nécessité pour de nombreuses sociétés privées et administrations publiques afin d'assurer des rentes sur le long terme et de procéder à de telles opérations.

Notre groupe est conscient des efforts fournis par les employés communaux par des contributions à l'assainissement de leur caisse de pension, notamment par l'augmentation de l'âge de la retraite et par conséquent un allongement de la durée de cotisation.

Le déplafonnement des 15 classes de traitement de 2% permettra à de nombreux collaborateurs d'en bénéficier en partie dans les classes 5 et 6.

La modification de la base de référence de l'IPC pour l'indexation des salaires telle que proposée par la Municipalité engendrera une augmentation des charges, de notre point de vue, supportable pour notre Commune.

La majorité du groupe PLR et Centre Droite soutiendra dès lors le préavis tel que présenté par la Municipalité. Quelques membres de notre groupe soutiendront, quant à eux, les rapports de majorité et de minorité. Vous constaterez dès lors qu'il existe une pluralité d'opinions au sein de notre groupe sur des guestions aussi sensibles que celles du statut du personnel communal.

Voilà, en conclusion, et je le répète, la bonne majorité de notre groupe PLR et Centre Droite soutiendra dès lors le préavis tel que présenté par la Municipalité, pour faire, comme il a été dit, un geste bienvenu à l'égard des collaborateurs de notre Commune.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO:

Le groupe socialiste soutiendra également le préavis tel quel, tel qu'il a été présenté par la Municipalité.

En effet, je crois que le personnel communal a fait de gros effort ces dernières années. Il est a noté que depuis une dizaine d'années environ les salaires n'ont plus été indexés. Bon là, c'est aussi le mystère de l'IPC qui fait que soi-disant le coût de la vie n'augmente plus, mais demandez à un chef de famille si ses primes d'assurance-maladie n'ont pas augmenté, on connaît tous la réalité.

Donc le personnel communal a fait de gros efforts financiers. Il a prouvé par un engagement soutenu qu'on pouvait compter sur ses qualifications et son engagement. Donc pour reconnaissance aussi de ce qui a été fait et pour l'effort déjà accompli, le groupe socialiste soutiendra ce préavis de la Municipalité.

Il est à relever, pour la petite histoire, dans le tableau présenté par le Président tout à l'heure, il doit y avoir une petite erreur, parce que j'ai relevé qu'en classe 15, le maximum aurait baissé de CHF 40'000, donc ça ne doit pas faire le bonheur des chefs de service et de la Municipalité.

Reprenez votre tableau, vous verrez qu'en classe 15, non le deuxième, le tableau de l'amendement. Ah, c'est sans 13^{ème}, oui mais même, quand même ça me semble un peu... à vérifier.

Ah, c'est sans 13ème effectivement ça m'avait échappé, l'autre était avec 13ème, c'est juste?

Le premier tableau était avec 13^{ème} d'accord, merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

L'article 1 effectivement est avec un 13ème et puis l'annexe, elle, est sans le 13ème.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Le groupe des Verts soutiendra également le préavis de la Municipalité.

Tout d'abord parce que nous partageons aussi le souci de la Municipalité de ne pas faire porter trop lourdement les décisions d'assainissement qui ont été faites de la caisse de pension des employés communaux et de ne pas leur faire porter trop lourdement ces conséquences-là, et de voir, pour un certain nombre, les revenus, et donc leur pouvoir d'achat, baisser de manière trop importante.

Ceci étant dit, les Verts partagent également le souci exprimé par le rapport de majorité quant au caractère inéquitable de la mesure visant à déplafonner de manière systématique l'ensemble des salaires, et en cela, nous pensons que la solution qui nous est proposée est admissible à court terme, mais elle n'est pas admissible à long terme.

Et c'est la raison pour laquelle, nous soutiendrons avec fermeté la motion qui sera déposée tout à l'heure par la Commission des finances afin de demander une accélération du processus de révision totale du statut du personnel. Et nous demandons à ce que dans le cadre de cette révision, nous émettons le vœu que dans le cadre de cette révision, une autre solution, plus équitable, soit trouvée pour le long terme par rapport à cette question des salaires de manière à ce que chacun puisse s'y retrouver.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je suis un petit peu surpris parce que les chiffres que je vois, j'ai travaillé 35 ans à l'Etat de Vaud,

on ne nous a jamais demandé, on ne nous a jamais fait des cadeaux comme ça. On nous a surtout pris quand il y a eu la crise. On a pris 1% de crise et 2% pour les salaires plus haut pendant deux ans sur notre salaire. On ne nous a pas demandé notre choix. On a dû subir ça. On nous a aussi pris, par mois, une petite somme pour les familles. Et là, je vois que nos employés communaux sont quand même bien servis par rapport au Canton. Et je me pose la question vraiment si je vais soutenir ou pas ce préavis.

La 2e chose aussi c'est qu'il faut bien rappeler que la moyenne d'heures pour les services communaux, c'est 40 heures par semaine et non 41h30 comme la plupart des entreprises. Donc ca compte aussi dans les salaires.

Donc je suis un peu surpris du rapport de majorité disant qu'on fait des baisses de salaires pour les employés communaux. Je pense que ça ne va pas être les seuls qui vont subir des baisses de salaires concernant les caisses de pension. Toutes les entreprises subissent ça, y compris le Canton. Et je pense que ça donne à réfléchir.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Ces constations m'interpellent un peu, notamment sur ce qu'on a discuté au début dans le cadre des comptes.

On nous a exprimé, M. le Syndic nous a donné des détails, nous avions l'année dernière plus de 24 ETP de postes vacants. Nous semblons donc avoir quelques problèmes de recrutement. Et là on vient nous dire qu'effectivement il n'y a pas de souci, on pourra encore engager 10 ETP supplémentaires avec cet argent-là plutôt que « remettre un peu du baume au cœur » à ceux qui sont déjà existants.

Donc ma question est la suivante :

Est-ce que ces postes vacants tels qu'ils ont été constatés souffrent aussi du fait que nous avons des conditions salariales peut-être plus basses, voire moins attractives qu'ailleurs, notamment dans certains secteurs ?

Et est-ce que la révision aussi notamment du statut du personnel, enfin est-ce qu'il y a un bilan qui a été fait dans ce sens-là pour se demander si nous n'avons pas un problème ? Et je pense notamment à certains domaines, dont notamment les policiers, où nous avons du mal à recruter.

Et dans ce sens-là effectivement, est-ce que nous n'avons pas aussi intérêt à conserver les employés actuels, et que nous saluons, puisque nous sommes tous à relever la qualité de leur travail, avant de peut-être vouloir engager d'autres et déjà voir pour « renflouer » ces postes vacants ?

Donc c'est une question que j'adresse à la Municipalité dans ce bilan, dans quelles sont les possibilités par rapport à ça, plutôt que simplement de dire « C'est bien ce que vous faites, les collaborateurs et collaboratrices de la Ville, mais vous n'avez qu'à supporter effectivement ces prélèvements supplémentaires, vous êtes bien lotis, ne vous plaigniez pas ». Alors qu'effectivement on se rend compte quand même qu'on a une problématique en la matière, et je pense qu'elle mérite vraiment d'être relevée et traitée.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Comme rappelé par le président de la COFI, la situation financière de notre Commune est tendue et nous devons en prendre compte dans nos décisions.

C'est pour cela que notre groupe invite le Conseil communal a refusé le préavis tel que proposé par la Municipalité. La décision de ce soir aura des répercussions durables pour nos finances et pour les contribuables.

Nous constatons aussi les nombreux avantages des employés communaux par rapport aux personnes qui sont dans le privé. Quelques exemples de salaires dans le privé : un poseur de sol

CHF 4'500 par mois, un chauffeur de car CHF 4'400 par mois, un agent de sécurité CHF 4'300 par mois, une vendeuse dans le commerce de détail CHF 4'000 par mois, ou un magasinier CHF 3'800 par mois, à mettre en évidence avec l'échelle des salaires qui sont là.

De plus, une recapitalisation de la CIP sera sans doute nécessaire dans l'avenir.

Nous invitons donc les membres du Conseil communal à la prudence et à penser au budget des citoyens yverdonnois. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur la proposition d'amendement à l'article 1.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je suis un petit peu étonné qu'alors qu'effectivement qu'on sait qu'on a de la peine à recruter, notamment dans la police, que finalement on décide une augmentation un petit peu arrosoir plutôt que justement garder cette enveloppe pour permettre de cibler, on pourrait augmenter nettement les policiers, rendre attractif cette branche, surtout que maintenant leur travail, on voit à quel point il est indispensable.

Et je suis un petit peu étonné, c'est de l'argent qui va manquer plus tard si on veut rendre vraiment plus attractif et remercier vraiment le boulot de nos policiers à Yverdon, j'aurais pensé qu'il aurait été plus prudent d'attendre et de cibler vraiment cet argent sur eux. Merci.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

On dit qu'il n'est pas nécessaire d'énoncer une évidence en principe et au même titre qu'on dit que ce qui s'énonce clairement se conçoit bien. Alors voyez, là, j'ai un dilemme, c'est que j'aimerais bien quand même qu'on dise quelques évidences, j'aimerais que vous soyez aussi convaincus que moi. Alors je vais quand même vous sortir quelques évidences.

La première évidence c'est qu'on attend de la Municipalité qu'elle soit exemplaire. Exemplaire dans la gestion des biens communaux, exemplaire lors de la construction de nouveau bâtiment, par exemple dans le respect des normes écologiques, exemplaire lorsqu'elle attribue des mandats. Alors pourquoi ce soir, faudrait-il lui demander de ne pas être un employeur exemplaire en lui demandant de renoncer à des améliorations en lien avec le statut du personnel communal ?

La deuxième évidence c'est que nous sommes tous d'accord pour louer le travail des employés communaux, on l'a encore fait aujourd'hui. Combien de fois avons-nous remercié la police ? Ça vient d'être fait. Mais la voirie aussi pour son excellent travail d'entretien. Le Service des énergies pour ses interventions sur des dégâts d'installation, je rappelle 24 heures sur 24, 7 jours sur sept, 365 jours par an. Mais le greffe aussi lorsque nous sommes en situations particulières comme par exemple, et là c'est l'ancien président du Conseil communal qui vous parle, en période d'élection générale. Chaque fois, et je dis bien chaque fois, nous avons eu à faire à des professionnels compétents, mais surtout à des gens de bonne volonté et c'est bien là que réside la différence. Je vous laisse juger ce que ça veut dire bonne volonté, vous avez certainement eu tous l'occasion de travailler avec quelqu'un qui se contentait de faire son travail, pas plus.

Comment pourrions-nous, ne serait-ce que songer à amender le préavis, après avoir tant de fois dit « Merci pour votre travail » ? Il est vrai que les remerciements ne coûtent rien !

La troisième évidence, c'est qu'Yverdon rentre dans une période où il va y avoir de nombreux projets. Nous en avons déjà largement parlé lors de notre dernier Conseil et nous savons que tout le personnel communal sera fortement mis à contribution ces prochaines années. Il est important de pouvoir compter sur l'engagement et le professionnalisme de ces gens. Il serait regrettable de voir partir des collaborateurs expérimentés et compétents pour des raisons

salariales. La Commune d'Yverdon n'est pas le seul employeur de la région et nous avons déjà vu partir plusieurs personnes ces derniers mois.

Après tant d'évidences, il semble que la dernière que l'on peut encore énoncer c'est qu'il faut accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité et rejeter tout amendement qui pourrait en diminuer la portée et j'espère que ça vous le concevez bien.

M. le Conseiller Julien WICKI:

Je serai assez bref peut-être pour revenir sur les chiffres qui ont été cités il y a quelques instants par le Conseiller communal VILLARD pour poser la question effectivement des bas salaires en Suisse et dans notre Canton. Vous voyez effectivement que les bas salaires existent aussi dans notre administration. On a aussi dans notre administration des salaires à CHF 4'000 par mois comme le montre effectivement ce traitement annuel qu'on a devant les yeux.

Et donc la difficulté à nouer les deux bouts et fins de mois difficiles, certains de nos employés les connaissent aussi. Et du coup, ces employés vont devoir faire un effort, effectivement la rapportrice de majorité a listé les efforts qui vont être demandés à ces employés pour pouvoir mettre à flot notre caisse de pension.

Dès lors effectivement, est-ce que ces deux mesures sont les bonnes deux mesures pour pouvoir essayer d'apaiser cet effort qu'on demande à nos employés ?

Alors l'évolution de l'IPC, ça semble être une mesure juste de bon sens, effectivement on n'est plus en 1993, on est effectivement quelques années plus tard, et du coup ça semble assez normal, disons, de mettre à jour cet indice des prix à la consommation.

Pour l'autre mesure sur le déplafonnement, est-ce qu'elle est pertinente aujourd'hui? C'est une réponse en tout cas à un problème qu'on constate aujourd'hui. Ça n'empêchera pas effectivement de remettre les choses à plat dans la refonte totale du statut du personnel qui est annoncé dans très peu de temps. Mais dans l'intervalle effectivement, c'est une mesure qui semble être une mesure qui permet voilà de faire le lien avec cette réforme plus globale qui approche.

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Il m'appartient de vous donner évidemment aussi quelques explications sur le raisonnement de la Municipalité.

Alors, il y a déjà de larges avis qui vont exactement dans le sens de la Municipalité. Mais c'est que la réflexion a été lancée avec cette augmentation de 2% de la CIP. Certes, ça a été dit par le rapport de minorité, il n'y a que la Municipalité qui a participé à la recapitalisation de 3%. Mais en fait, c'est assez juste puisqu'en fait le travailleur, j'entends, a cotisé d'une façon classique, et ce n'est pas à lui à renflouer les caisses une deuxième fois s'il n'y a pas la couverture au niveau des caisses, donc c'est un raisonnement assez juste.

Maintenant, il est demandé un effort aux employés de 2%. Et la Municipalité en a discuté aussi avec les autres communes évidemment de ce Canton. On n'a pas tous le même avis, d'ailleurs dans cette salle, il n'y a déjà pas tout le monde qui a le même avis aussi, pluralité. Et puis, on a considéré qu'on devait accompagner notre personnel dans cette difficulté. Alors c'est vrai qu'on avait un dilemme.

Le dilemme est le suivant. Chaque année, les services nous demandent du renforcement de personnel. Mais quand je dis du renforcement du personnel, c'est du renforcement massif. Alors mes collègues de la Municipalité savent de quoi je parle, puisqu'on a fait le débat, il y a une semaine ou deux, sur le personnel supplémentaire qu'on va mettre dans le cadre du budget. Et je

peux d'ores et déjà vous dire, pas les chiffres ça ne serait pas raisonnable, mais que la Municipalité a été très très raisonnable. Elle a considéré qu'il y a des urgences, des endroits où on devra mettre du personnel, nouveau collège par exemple, nouveaux locaux, nouvelles surfaces, donc ça veut dire qu'hormis ces cas considérés un petit peu comme d'urgence nécessaire, évidente, et bien la Municipalité n'a pas validé pour l'instant les demandes de postes telles que présentées. Donc un côté extrêmement raisonnable.

Il a été dit aussi par M. le Conseiller BALET qu'on a de nombreux projets, et c'est vrai qu'on sollicite beaucoup nos services. On est exigeant. On a des projets. Des projets qui avancent. Une Ville qui avance. Et donc des services qui se décarcassent pour faire en sorte que ça fonctionne. Et on leurs demande beaucoup et ils nous donnent beaucoup. Ils donnent beaucoup à la Ville parce que c'est des gens qui s'investissent grandement pour la collectivité, pour nous tous.

Vous avez cité, M. le Conseiller communal, la voirie, la police, on peut les citer tous, il y en a douze de services évidemment. Et bien, il n'y en a pas qui démérite et c'est grâce à cette énergie qui fait que cette Ville puisse avancer et qu'elle puisse avoir cette image, qu'on pense, qui est positive actuellement.

Alors c'est vrai qu'il ne suffit pas de leur dire merci comme ça. Il fait aussi montrer qu'on doit les accompagner quand il y a des difficultés. Les accompagner c'est participer à cet effort de 1% échelonné sur deux ans, 2020-2022, pour le problème CIP.

Ensuite, les gens qui sont au sommet de leur classe, si vous prenez en page 7 du préavis, vous avez le tableau qui montre que c'est plutôt ceux qui n'ont pas des grands salaires qui sont bloqués. Ce n'est pas forcément les chefs de services qui sont au plafond, ils ont déjà beaucoup, l'image qu'on peut entendre. Mais c'est les classes 5 et 6 puisque là il y a déjà 25 personnes en classe 5, 14 en 6, mais même la classe 1, il y a 3 personnes en classe 1 qui sont au sommet de leur classe.

Et évidemment de se retrouver en janvier avec une fiche de paie qui diminue ce n'est pas très motivant. Il n'y a pas que le salaire, vous me direz, mais ce n'est pas très motivant. Et donc, on considère qu'on doit un peu accompagner notre personnel. Donc le principe de déplafonnement permet d'avoir une perspective aussi pour notre personnel et donc d'avoir un espoir que la situation s'améliore en attendant, on a compris, vous allez le débattre après, le futur statut du personnel.

Et puis, voilà on a décidé donc de vous proposer, Mesdames, Messieurs, d'accompagner notre personnel. On a 880 employés, donc par rapport à la somme qui est présentée de CHF 620'000, vous en conviendrez, c'est peut-être une somme relativement modeste. Compliqué au niveau du budget, certes, et bien il nous appartiendra, au niveau de la Municipalité, de vous proposer des éléments qui tiennent compte de cette difficulté. C'est bien pour ça d'ailleurs qu'on a anticipé avec le personnel et les demandes de postes, tel qu'il a été dit.

CHF 620'000, je crois que le rapport de minorité nous dit ça fait une dizaine de postes. Ca fait plutôt cinq postes. Cinq postes, si on regarde les CHF 123'000 que j'ai cités tout à l'heure, dans la moyenne, c'est à peu près ça. On ne va pas se battre de savoir si c'est 5 ou 7, mais on considère que, et bien ma foi si on met l'accent sur notre personnel, on ne pourra pas le mettre de l'autre côté ou sur d'autres projets, et donc c'est un investissement qui est important.

On a parlé des policiers, parce que certains d'entre vous sont intervenus en disant le syndicat des policiers a signifié à la Municipalité, aux autorités, à nous tous dans le fond, qu'ils sont mal payés ou qu'ils seraient mal payés vis-à-vis de leurs collègues. Alors la Municipalité a entendu ceci, a entendu puisqu'en début d'année, la Municipalité a accepté, certes en compensation sur des postes qui étaient imaginés au niveau de police, bien de revaloriser les salaires des policiers à partir du 1er janvier 2018 dans le cadre budgétaire qui nous est accordé. Donc ça veut dire que oui, on les a entendus, oui, on vient de les réentendre parce qu'ils ont dit c'est bien mais il faudrait encore qu'on voie. Alors on va continuer la discussion évidemment.

Mais, on ne peut pas s'occuper que des policiers ou que de la voirie, comme ça a été dit encore une fois par M. le Conseiller communal BALET qui a raison. Donc on a essayé de trouver une solution simple. Et la solution simple, c'est celle qui vous est présentée dans ce préavis ce soir.

Voilà, Mesdames, Messieurs, on trouve que c'est une solution qui est juste, peut-être qu'elle n'est pas équitable, ça a été dit, puisqu'en fait tout le monde ne va pas avoir forcément la couverture de ce pour-cent qui va manquer. Mais c'est déjà un geste et c'est un geste important. Et je pense que c'est un geste important que nous, Municipalité et Conseil communal, on doit faire à notre personnel et je pense que ça serait certainement dommage que nous n'allions pas dans ce sens-là, en tout cas c'est l'avis de la Municipalité.

Et puis pour ce qui est du statut et du délai pour la révision du statut, vous permettrez peut-être qu'on fasse le débat après. Mais évidemment que la Municipalité est parfaitement consciente que ce statut doit être révisé dans les meilleurs délais. Pour ce qui est des délais, je vous propose d'attendre la discussion suivante sur la motion qui sera proposée.

Voilà, Mesdames et Messieurs, vous avez compris, la Municipalité vous invite à soutenir le préavis tel que présenté sans amendement dans son ensemble.

Merci de votre attention.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Je souhaite encore rappeler une fois que la caisse de pension, qui nous occupe ce soir, reste largement attractive, puisque l'âge de la retraite est plus avantageux que dans le privé, 64 ans à la Commune contre 65 ans dans le privé.

La garantie de pouvoir bénéficier d'une telle rente de 2e pilier est un réel avantage. Pour comparaison, on est à deux fois et demie de ce qui se fait dans le privé. La primauté aux prestations également, puisque la rente dépend des derniers salaires perçus et cela représente un avantage indéniable aux retraités qui en bénéficieront. Il est donc nécessaire que les employés participent à l'effort collectif demandé puisqu'ils en seront les bénéficiaires.

Enfin, à mes yeux, il n'appartient pas au contribuable yverdonnois, qui lui, voit son salaire à la baisse suite à la reconversion du taux de sa propre LPP, de devoir assumer l'augmentation des salaires des employés communaux et, de facto, de nos Municipaux, car soyez assurés qu'à ce principe-là, il n'y a rien d'égalitaire.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Juste peut-être pour préciser quelque chose, il me semble que la rapportrice de minorité confond l'âge de la retraite légal qui est le même en Suisse pour tout le monde et qui est effectivement 65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes. C'est l'âge de la retraite pour le 1er pilier.

Et l'âge de la retraite prévu par chaque caisse de pension, dans le privé, dans le public, alors effectivement ici on a un âge de la retraite qui est inférieur à 65 ans pour la caisse intercommunale, tout comme par exemple la Migros qui a aussi un âge de la retraite antérieur à 65 ans ou d'autres employeurs privés qui ont effectivement des âges de la retraite antérieurs à l'âge légal qui est celui de 65 ans.

C'est juste une précision de détail. Ça me semble être important de rappeler qu'effectivement dans cette opposition des fois un peu caricaturale entre public-privé, et bien le privé ne sort pas toujours perdant par rapport aux employés du public.

Je vous remercie.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote sur amendement

L'amendement de l'article 1 est refusé à une large majorité.

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1 tel que proposé par la Municipalité.

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une large majorité.

L'article 2 n'est pas soumis au vote.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR18.10PR est accepté à une large majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu les rapports de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1:

Le Statut pour le personnel de l'administration communale du 5 octobre 2000 est modifié comme suit :

ARTICLE 44 : Composants de la rémunération

Les fonctionnaires de la Commune ont droit à une rémunération qui comprend :

- a) Le traitement de base, indexé chaque année à l'indice suisse des prix à la consommation du mois de septembre de l'année précédente;
- b) Une allocation de résidence fixée par la Municipalité ;
- c) Un 13^{ème} mois de salaire payable avec le traitement de novembre. Le 13^{ème} salaire est servi prorata temporis ;
- d) Une prime de fidélité définie à l'article 53 ;
- e) Des allocations pour enfants fixées par la Municipalité.

Le traitement annuel est fixé selon l'échelle ci-après.

Classe	Minimum (13 ^{ème} salaire	Maximum (13 ^{ème} salaire	Augmentations Annuelles	
	compris)	compris)	(annuité p	ar échelon)
1	48'519.25	70'296.55	1 - 5	1'033.95
			6 - 10	992.15
			11 - 15	821.35
			16 - 20	637.80
			21 - 25	594.85

			26	1'376.80
2	52'532.20	75'975.30	1 - 5	1'132.75
			6 - 10	1'061.90
			11 - 15	850.45
			16 - 20	708.75
			21 - 25	637.80
			26	1'484.85
3	56'486.90	81'313.90	1 - 5	1'274.55
			6 - 10	1'132.75
			11 - 15	850.45
			16 - 20	750.50
			21 - 25	637.80
			26	1'596.75
4	58'435.25	88'213.20	1 - 5	1'345.45
			6 - 10	1'203.60
			11 - 15	1'132.75
			16 - 20	1'061.90
			21 - 25	864.35
	00/700 05	0.01000.50	26	1'737.70
5	60'796.05	96'329.50	1 - 5	1'628.85
			6 - 10	1'558.00
			11 - 15	1'416.25
			16 - 20	1'203.60
			21 - 25	921.25
6	63'747.05	101'868.30	26 1 - 5	1'893.70
0	03 747.00	101 000.30	6 - 10	1'841.45 1'699.70
			11 - 15	1'558.00
			16 - 20	1'274.55
			21 - 25	850.45
			26	2'000.50
7	67'289.40	107'287.65	1 - 5	1'912.30
,	07 200.10	101 201.00	6 - 10	1'770.55
			11 - 15	1'416.25
			16 - 20	1'345.45
			21 - 25	1'132.75
			26	2'111.75
8	69'650.15	115'113.60	1 - 5	2'054.00
			6 - 10	1'912.30
			11 - 15	1'770.55
			16 - 20	1'628.85
			21 - 25	1'274.55
			26	2'262.20
9	72'837.00	120'532.80	1 - 5	2'266.70
			6 - 10	2'054.00
			11 - 15	1'912.30
			16 - 20	1'558.00
			21 - 25	1'274.55
		100000	26	2'368.05
10	76'142.35	131'128.25	1 - 5	2'408.45
			6 - 10	2'266.70
			11 - 15	2'124.95
			16 - 20	1'983.15
			21 - 25	1'699.70
			26	2'571.15

11	80'039.00	138'353.35	1 - 5	2'550.10
			6 - 10	2'408.45
			11 - 15	2'266.70
			16 - 20	1'983.15
			21 - 25	1'912.30
			26	2'710.85
12	84'996.50	149'912.35	1 - 5	2'762.75
			6 - 10	2'621.00
			11 - 15	2'479.30
			16 - 20	2'337.60
			21 - 25	2'195.80
			26	2'933.60
13	89'955.00	160'749.50	1 - 5	2'833.65
			6 - 10	2'833.65
			11 - 15	2'762.75
			16 - 20	2'621.00
			21 - 25	2'479.30
			26	3'142.75
14	95'621.10	172'671.05	1 - 5	3'117.10
			6 - 10	2'975.40
			11 - 15	2'975.40
			16 - 20	2'833.65
			21 - 25	2'833.65
			26	3'373.95
15	108'606.60	194'947.35		

Cette échelle fixe les salaires annuels minimums et maximums de chaque classe de traitement, 13ème salaire compris, ainsi que le montant de chaque annuité, par échelon. Elle correspond à la base 100 de l'indice des prix à la consommation fixé en décembre 2015.

Il ne sera alloué au personnel aucun salaire ou avantage supplémentaire pour travaux normaux prévus dans la fonction.

Article 2 : L'approbation cantonale est réservée.

10. MOTION

DE M. PIERRE HUNKELER « STATUT DU PERSONNEL COMMUNAL ».

Merci au Président d'abord d'avoir assuré un arrière-fond parfait pour une motion qui demande d'accélérer un processus.

Deuxième chose, la discussion que nous venons d'avoir montre à quel point il est difficile de traiter d'un seul élément d'un statut du personnel extrêmement complexe. Et cela n'a pas échappé à la Commission des finances, qui par ma voix, demande de réviser ce statut plus rapidement que ce qui est proposé actuellement.

Le statut du personnel de la Commune d'Yverdon-les-Bains est entré en vigueur le 1er janvier 1994 et il a subi quelques modifications depuis.

Il est donc très ancien et ne tient pas compte de l'évolution de la législation et du contexte actuels.

La Commission de gestion demandait avec insistance à la Municipalité, dans son rapport sur la gestion de l'année 2014, de réviser de toute urgence le statut du personnel, puis réitérait

régulièrement sa demande les années suivantes.

Dans sa dernière réponse à la demande de la Commission de gestion, la Municipalité indique un calendrier qui conduirait, au mieux, à la présentation au Conseil communal d'un préavis en 2020.

La Commission des finances considère que ce délai est trop lointain, au vu de l'urgence de la situation.

C'est pourquoi je propose donc la motion suivante au Conseil communal :

La Municipalité est priée de planifier la révision du statut du personnel communal de façon à ce que le nouveau statut entre en vigueur en 2020 au plus tard.

Et la première chose que je vais faire c'est de modifier la motion parce qu'elle a largement circulé et suite aux réactions reçues, la Commission des finances suggère une version un peu modifiée, considérant que l'entrée en vigueur n'est pas totalement sous le contrôle de la Municipalité. En revanche, le dépôt d'un préavis au Conseil est dans ses compétences.

Le texte que nous proposons donc :

La Municipalité est priée de planifier la révision du statut du personnel communal de façon à ce que la rédaction du préavis et le dépôt au Conseil communal soient réalisés au plus tard fin 2019.

Donc la motion ne demande plus d'entrée en vigueur stricte en 2020, mais que ce Conseil ait en main le préavis à la fin de l'année prochaine.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes en présence d'une motion conformément à l'article 69 alinéa b de notre règlement.

Le temps que notre secrétariat rédige la correction demandée par le motionnaire.

Discussion sur la motion

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite avait pris connaissance du premier texte de votre motion. Il a circulé chez nous et c'est vrai que le délai d'une entrée en vigueur en 2020 n'était pas réaliste, puisqu'en faisant du retro planning, tenant compte des éléments budgétaires 2020 à définir en 2019, des discussions avec les partenaires sociaux, du processus parlementaire, il aurait fallu recevoir le préavis quasi cet automne, si ce n'est pas même à la rentrée d'août. Donc ce n'était effectivement pas réaliste.

Maintenant, d'après ce que je comprends, vous donnez visiblement une année supplémentaire, une année et demie supplémentaire à la Municipalité pour rédiger son préavis. Le groupe PLR et Centre Droite, tout d'abord remercie le motionnaire d'avoir pris en compte un certain nombre de remarques, nous attendons toutefois la prise de position par la Municipalité pour savoir si ce nouveau délai est bel et bien réaliste avant de pouvoir prendre position.

Si elle confirme qu'il est réaliste, alors je pense que, ça n'engage que moi, mais je peux imaginer que la majorité de notre groupe soutiendra votre motion.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Effectivement, on a tous fait ce retro planning, et donc si on s'en tenait au premier texte, je vais

commencer comme ça, ça me permettra de réfléchir à ce que je vais dire, si on en s'en tenait au premier texte, et bien nous aurions dû finir les travaux en début d'année 2019, pour pouvoir présenter un préavis au Conseil communal, qui soit validé avant l'été afin de l'introduire dans le budget 2020. Et donc, c'est vrai qu'il serait resté huit mois, vous ôtez les vacances d'été, voire de Noël, discuter avec les différents partenaires, ça ne semble, disons, pas réaliste effectivement.

Donc si maintenant, au lieu de devoir déposer le rapport en début 2019, on est en fin 2019, on peut considérer donc qu'on gagne une année, bon an mal an, et donc oui, je pense que c'est jouable, pour autant évidemment que les partenaires qui vont venir travailler avec nous, disons, soient conscients de ce délai, et nous accompagnent dans le respect de ce délai et qu'on trouve des solutions partenariale.

Donc ça veut dire que du côté du partenaire qu'est la Municipalité, nous sommes prêts à faire l'effort pour vous fournir un préavis dans ce délai-là, c'est-à-dire en fin 2019, en croisant les doigts que ceux qui vont être à la table des discussions et négociations auront la même volonté d'aller vite.

Donc nous répondons, au niveau de la Municipalité. Et la Municipalité peut vous dire qu'elle vous remercierait de nous donner une année de plus, et je pense que ça devrait être possible et réaliste avec les cautèles de ce que je viens de vous dire.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte pour la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'attire l'attention sur le fait qu'on va avoir un décalage avec le budget, puisqu'évidemment que si on dépose le préavis en fin 2019, que le Conseil communal le traite en 2020, il ne sera évidemment pas intégré dans le budget 2020. On est bien d'accord. Juste qu'on soit d'accord avec cette formule-là. Dans ce cas-là, tout va bien.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

Vote

11. ELECTION DU
BUREAU DU CONSEIL
COMMUNAL POUR
L'ANNÉE 2018-2019

Election du Président du Conseil communal

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous allons procéder à l'élection du Bureau du Conseil communal pour la troisième année de cette législature.

Par simplification le masculin se décline également au féminin.

Nous débutons par l'élection du Président du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

En préambule, et dans une volonté de bien vous informer, je tiens, au nom du groupe PLR et

Centre Droite, à préciser ce qui suit :

Le 28 mai dernier, Sébastien NOBS a annoncé au Bureau sa décision de retirer sa candidature à l'élection du Président du Conseil communal, pour raisons personnelles. Notre groupe respecte bien entendu cette décision, et le remercie pour les deux années qu'il a passées au Bureau. À noter que sa candidature était soutenue à l'unanimité par le Comité du PLR yverdonnois.

Nous avons donc demandé à Christian WEILER, actuel 2º Vice-président, s'il pouvait se présenter à cette élection. Il a indiqué qu'il ne lui était pas possible de se présenter une année plus tôt que prévu en raison d'un agenda personnel très chargé jusqu'à la fin de l'année, au niveau professionnel en particulier, mais également au niveau extra-professionnel. À titre d'exemple, il va mettre en route une production de chariots sensoriels au Canada, il doit organiser un congrès professionnel dans la Cité thermale cet automne, et il prépare également et activement la très probable réception du futur Président du Grand Conseil vaudois Rémy Jaquier qui aura lieu en septembre prochain. Vous en conviendrez, à l'impossible, nul n'est tenu.

Catherine CARP s'est dès lors proposée spontanément pour reprendre cette présidence 2018-2019 au pied levé, sous réserve, bien entendu, que vous l'élisiez à nouveau à cette fonction.

Le groupe PLR et Centre Droite a donc le plaisir de vous présenter sa candidature pour la présidence du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. L'intéressée est entrée au Conseil en 2005. Ces treize années lui ont permis de bien connaître les rouages de la politique locale : membre de la Commission des finances, de la Commission de gestion, et du comité du PLR yverdonnois. En dehors du monde politique, elle est connue pour être active dans différentes associations proches de ses sensibilités comme le Zonta, l'Association pour la restauration du Château d'Yverdon, Pro-Familia, la Fondation Petitmaître, ou encore l'Association suisse de parents d'enfants cardiaques. Ses proches la connaissent comme une personne dotée d'une bienveillance naturelle et d'une belle sensibilité. Les concerts de Noël qu'elle organise chaque année dans son foyer réchauffent les cœurs et permettent en même temps de soutenir une association ou un centre d'accueil.

Comme indiqué précédemment, elle a une particularité : elle a déjà présidé notre Conseil du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, et a donc fait ses preuves. Une nouvelle élection à la présidence lui permettrait par conséquent de rejoindre le cercle très fermé des personnes ayant eu le privilège d'exercer deux fois cette fonction.

Il n'est donc pas nécessaire de présenter d'avantage notre candidate. Celles et ceux qui ne la connaîtraient pas encore vont découvrir une personne digne de confiance et prête à relever à nouveau le défi de présider ce Conseil.

Au nom du groupe PLR et Centre Droite, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à soutenir la candidature de Mme la Conseillère Catherine CARP.

M. le Président Pascal GAFNER :

L'article 11 de la LC nous permet une élection tacite lorsqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir.

Y a-t-il une objection à pratiquer de cette manière ?

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Demande de vote à bulletin secret

La majorité du groupe UDC est soucieuse de respecter les traditions, et c'est pourquoi nous souhaitons, pour l'élection du Président et des deux Vice-présidents, vous proposer l'élection au bulletin secret en application des articles 14 et 92 du règlement.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes en présence d'une demande de votation à bulletin secret pour la nomination du

Président et des Vice-présidents.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO:

Je tenais simplement à communiquer à l'assemblée la position du groupe socialiste.

N'en déplaise au rédacteur de l'article du Nord vaudois ce matin, notre ex-futur rédacteur en chef, qui pensait que le Parti socialiste allait pourrir l'atmosphère, je cite parce que j'ai ça sous les yeux ce qu'il raconte : « Dans un contexte politique qui reste tendu, la gauche pourrait être tentée de brouiller les cartes, et de pourrir l'atmosphère dans une famille PLR divisée, etc. »

Donc je tiens ici à confirmer le fait que le Parti socialiste ne demandera pas le bulletin secret.

M. le Président Pascal GAFNER :

Très bien, nous sommes toujours en présence d'une demande de votation à bulletin secret pour la nomination du Président et des Vice-présidents.

Conformément à l'article 92 de notre règlement, cette demande de vote à bulletin secret doit être appuyée par un cinquième des membres présents.

Je prie celles et ceux qui soutiennent cette demande de vote à bulletin secret de lever la main.

Juste un instant, M. Maximilien BERNHARD souhaite intervenir avant la votation.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Juste préciser qu'il va sans dire que le groupe PLR et Centre Droite ne soutiendra pas évidemment ce vote à bulletin secret.

Je pense que nous avons été le plus transparents possible à votre égard, nous avons expliqué les choses, nous avons pris la peine également de vous informer aujourd'hui à midi par courriel. J'ai répété ces informations. Il me semble que les candidatures qui sont en place, y compris pour le groupe socialiste, sont tout à fait valables et bonnes. Il n'y pas de raison, de notre avis, de demander le vote à bulletin secret.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je prie celles et ceux qui soutiennent cette demande de vote à bulletin secret de lever la main.

Le cinquième des membres présents étant de 16 personnes, la demande de vote à bulletin secret est donc rejetée.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, je proclame élue Mme la Conseillère Catherine CARP, pour le groupe PLR et Centre Droite, comme Présidente du Conseil communal.

Du coup, Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre élection à la présidence de ce Conseil.

Applaudissements

Il est de coutume que la nouvelle Présidente élue nous adresse quelques mots.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Lorsque j'ai appris que M. NOBS se retirait, j'étais très déçue, parce que je pensais qu'il fallait une nouvelle personne à cette présidence. Il fallait que notre vie politique continue à vivre avec des personnes plus jeunes.

Vote

Résultat

Ceci dit, puisque le parti devait relever le défi et que les autres personnes à qui je me suis adressée pour savoir si elles pouvaient éventuellement reprendre ce poste et qu'elles ne pouvaient pas ou ne préféraient pas, je me suis mise à disposition du parti.

Maintenant je suis élue. Je suis très honorée de cette élection. Je vous remercie pour la confiance que vous me donnez à nouveau. Cette année, ma situation personnelle a un petit peu changé, je m'occupe souvent de mes petites filles, donc je les aurai parfois avec moi lorsqu'il faudra aller à une représentation. Mais dans l'ensemble, je ferai mon possible pour que tout se déroule bien et que nous ayons des débats constructifs pour l'avenir de notre Ville.

Je vous remercie pour votre confiance.

Applaudissements

* * * * * * * * * *

Election du 1^{er} Vice-président du Conseil communal

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous passons maintenant à l'élection du 1er Vice-président du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Donc selon ce qui avait été déterminé en début de législature, c'est à nouveau au tour du PLR et Centre Droite, donc notre groupe a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Christian WEILER pour l'élection du 1^{er} Vice-président.

L'intéressé est né au début des années soixante dans la maison familiale située au centre d'Yverdon-les-Bains. Il est infirmier en psychiatrie de profession. Passionné de football, il suit très régulièrement les résultats des matchs du Mondial qui se déroule actuellement en Russie, comme d'autres parmi nous.

Il fut membre fondateur de l'Association des habitants du centre-ville et du théâtre de marionnettes « La Ribambelle ». Christian WEILER est père de quatre fils âgés de 13 à 29 ans.

Il occupe actuellement la fonction de directeur médico-social de la Fondation Primeroche à Prilly. Il préside le réseau de soins de la région lausannoise, fait partie de plusieurs comités d'associations actives dans le domaine de la santé. Il préside par ailleurs la Fondation Petitmaître.

Au niveau politique, il siège pour la troisième législature sur les bancs du Conseil communal. Il était membre de la Commission de gestion et préside la section yverdonnoise du PLR. C'est une personne compétente, très engagée, parfois militante, avec un sens politique très développé.

Au nom du groupe PLR et Centre Droite, je vous invite par conséquent, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à soutenir la candidature de M. Christian WEILER.

M. le Président Pascal GAFNER :

L'Article 11 de la LC nous permet une élection tacite lorsqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 de la LC, je proclame élu M. Christian WEILER, pour le groupe PLR Centre Droite, comme 1^{er} Vice-président du Conseil communal.

Applaudissements

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre élection et vous passe la parole pour quelques mots.

M. le Conseiller Christian WEILER:

Je tiens d'abord à vous remercier pour cette élection.

Et puis je voulais avant féliciter Pascal GAFNER pour cette belle année de présidence. J'ai eu beaucoup de plaisir à faire cette première année au niveau du Bureau sous ta présidence, et je dois dire que j'ai appris beaucoup de choses et ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec toi en tant que professionnel et pour le savoir-vivre que tu as pu amener dans les débats et dans ce que nous avons dû aborder, pas si simple, dans cette année.

Alors j'espère que je me montrerai digne de la confiance que vous me témoignez ce soir. Merci.

Applaudissements

* * * * * * * * * *

Election du 2º Vice-président du Conseil communal

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous passons maintenant à l'élection du 2e Vice-président du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Le groupe des Verts n'a pas de candidat à vous présenter cette année. Mais par contre, nous vous proposons une candidate socialiste, Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI. Et je laisse à son groupe la charge de la présenter.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

C'est avec plaisir que je vous présente la candidature de la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI.

Mariée, deux enfants, vous savez qu'elle est très engagée. Elle l'a déjà prouvé dans le cadre de ce Conseil. Elle a des convictions très fortes et est engagée sur divers fronts. Notamment en ce qui concerne la politique, elle est entrée dans ce Conseil communal en février 2013. Elle a été cheffe du groupe socialiste entre 2015 et 2016. Elle a également présidé aux destinées du Parti socialiste yverdonnois de 2016 à 2018.

En ce qui concerne le tissu associatif, elle est également impliquée dans diverses associations, et notamment, elle est membre du comité de l'ASLOCA Nord vaudois et membre du comité de l'Association de parents d'élèves d'Yverdon et environ.

Donc on vous propose là une candidate déjà affirmée et nous vous demandons de soutenir sa candidature. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

L'Article 11 de la LC nous permet une élection tacite lorsqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, je proclame élue Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI, pour le groupe socialiste, comme 2e Vice-présidente du Conseil communal.

Résultat

Applaudissements

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre élection et vous passe la parole pour quelques mots.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Tout d'abord, je vous remercie pour la confiance témoignée et surtout je me réjouis de rejoindre ce Bureau et de pouvoir assister mes deux collègues, Mme CARP comme Présidente et M. WEILER comme 1er Vice-président.

Même si nous ne partageons pas toujours les mêmes idées politiques, je suis persuadée que nous travaillerons et œuvrerons ensemble pour notre Ville, du moins, c'est mon ambition en rejoignant ce Bureau et je me réjouis de tous ces moments que nous passerons ensemble pour les citoyens et citoyennes de notre Ville.

Je vous remercie.

Applaudissements

* * * * * * * * * *

Election de deux scrutateurs

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous passons maintenant à l'élection de deux scrutateurs au Bureau du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO:

Le groupe socialiste vous propose la candidature de M. Jean-François CAND comme scrutateur.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Nicolas DURUSSEL au poste de scrutateur.

M. le Président Pascal GAFNER :

L'Article 11 de la LC nous permet une élection tacite lorsqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir.

Y a-t-il une objection à pratiquer de cette manière ?

Ça ne semble pas être le cas.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, je proclame élus M. Jean-François CAND, pour le groupe socialiste, et M. Nicolas DURUSSEL, pour le groupe UDC, comme scrutateurs au Bureau du Conseil communal.

Applaudissements

MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à cette fonction et vous souhaite beaucoup de plaisir dans ce nouveau Bureau.

• • • • • • • • •

Election de deux scrutateurs suppléants

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous passons maintenant à l'élection de deux scrutateurs suppléants au Bureau du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Le groupe des Verts a le plaisir de vous présenter M. Khéna BALET pour le poste de scrutateur suppléant.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite vous propose la candidature de M. le Conseiller Didier FORESTIER qui est disposé, lui aussi, à repartir pour un tour.

M. le Président Pascal GAFNER :

L'Article 11 de la LC nous permet une élection tacite lorsqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, je proclame élus M. Khéna BALET, pour le groupe des Verts, et M. Didier FORESTIER, pour le groupe PLR et Centre Droite, comme scrutateurs suppléants au Bureau du Conseil communal.

Applaudissements

MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à cette fonction et vous souhaite beaucoup de plaisir dans ce nouveau Bureau.

12. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.

12.1

Résultat

Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Salle de gym Pestalozzi)

Au nom du groupe des Verts, je me permets de revenir sur la salle Pestalozzi, pas pour demander pourquoi elle est toujours debout ni pour me réjouir d'avoir appris qu'une solution semble avoir été trouvée pour la station de transformation, mais pour exprimer mes inquiétudes au sujet de la procédure en cours.

Deux collègues ont déposé un recours pour demander l'application stricte du règlement au sujet du dépassement de crédit. Ils l'ont fait, à ma connaissance, sans recourir aux services d'un avocat.

De son côté la Municipalité et le Bureau du Conseil ont chacun mandaté un homme de loi, dont la première action a été, semble-t-il, de demander un délai pour déposer leur mémoire, retardant ainsi d'emblée la procédure.

Mais ce qui me gêne le plus, c'est que, avec l'intervention d'avocats, on passe d'une gestion de bon sens à une gestion purement juridique, avec tout ce que cela implique comme dépôt de mémoires, contre mémoires et échanges d'écritures et d'arguments.

Mais plus important, les juristes de l'Etat ne vont pas se demander si la décision prise par ce Conseil était une décision de bon sens, mais ils vont vérifier si elle était parfaitement conforme au droit. Et je crois que nul ne peut le dire avec certitude à ce stade. Or, tout le monde a hâte de voir se construire la nouvelle salle de gymnastique, attendue par les enseignants comme par les élèves.

C'est pourquoi je désire savoir si la Municipalité a envisagé la possibilité de préparer un préavis pour faire valider par le Conseil le dépassement de crédit dans le cadre du préavis PR13.43PR.

C'est une démarche toute simple qui peut se faire très rapidement, avec l'envoi au Conseil à mijuillet, une commission en août et une décision du Conseil communal à la séance de septembre.

Vous voyez que ce soir je n'arrête pas d'essayer d'accélérer les choses.

Cela éviterait le risque important et grave de devoir passer par une nouvelle enquête publique et aussi de passer par un nouvel appel d'offres, sans garantie aucune d'obtenir une offre aussi avantageuse que l'actuelle.

Cela permettrait également à notre Conseil de décider s'il préfère une solution procédurale ou une solution pragmatique.

Pour le groupe des Verts, je demande donc à la Municipalité si la solution de recourir à une simple régularisation du dépassement de crédit a été envisagée. Si non, la Municipalité est-elle prête à l'envisager, et si oui pourquoi n'a-t-elle pas été retenue ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

La Municipalité vous remercie, M. le Conseiller HUNKELER, de lui avoir transmis votre question. Elle partage naturellement vos inquiétudes. Elle regrette bien sûr la tournure que deux Conseillers communaux ont décidé de donner à la décision de votre Conseil, prise à une large majorité.

Dès lors qu'ils ont choisi de déposer un recours, ils ont donné à cette affaire une tournure juridique que nous subissons. Croyez-moi, nous aurions souhaité éviter cette situation qui prive des classes d'écoliers de leur salle de gymnastique.

Nous sommes ainsi bien obligés de combattre l'effet suspensif qui nous empêche de commencer les travaux, quels qu'ils soient, à l'heure actuelle. C'est la raison pour laquelle notre avocat a déposé une requête tendant à lever l'effet suspensif. Nous demandons ainsi au Conseil d'Etat de statuer avant toute chose sur cette demande.

Bien que cette requête ait été déposée le 12 juin, le Conseil d'Etat n'a toujours pas statué. Nous espérons vivement qu'il le fera avant les vacances d'été qui commencent à la fin de la semaine prochaine. Nous attendons cette décision avec impatience, car si elle lève l'effet suspensif, nous pourrons aller de l'avant avec les travaux sans délai.

C'est d'autant plus urgent que les travaux ont d'ores et déjà été adjugés, comme vous l'avez relevé M. le Conseiller HUNKELER, à l'issue d'une procédure de marché public et d'appel d'offres en entreprise totale. Or, la validité de cette offre échoit le 20 juillet de cette année, soit dans un mois. Le 21 juillet, la Municipalité devra prendre des décisions, soit de savoir quelle suite elle va donner à ce projet si l'effet suspensif n'est pas levé.

Dès lors, la Municipalité ne peut pas répondre à vos questions à l'heure actuelle car elles sont prématurées. Si l'effet suspensif n'est pas levé, il sera alors temps d'y répondre. Si l'effet suspensif est levé tout soudain, alors nous pourrons aller immédiatement de l'avant.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Merci de vos précisions, mais je constate que la réponse de l'Etat tarde énormément. Et je suggère de garder quand même en tête la possibilité d'une simple validation du dépassement qui est la procédure qui aurait dû être en fait suivie dès le départ par la Municipalité et qui a été

changée par une décision du Conseil.

J'ose espérer qu'on avance dans ce dossier et reviendrai à la charge si on repart dans des procédures qui risquent de nous mener à des retards encore plus considérables que ceux qu'on a déjà encourus jusqu'à ce jour.

* * * * * * * * * *

12.2 Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Pour des repas végétariens non imposés dans les cantines)

J'ai constaté avec étonnement que depuis quelques années, les cantines d'Yverdon servent aux élèves un repas végétarien hebdomadaire, où les protéines sont substituées par des portions de soja, de Quorn, de guinoa ou parfois des œufs.

Il faut savoir que les arguments écologiques prônant les repas végétariens plutôt que la viande, ne sont pas valables dans le cas de l'agriculture suisse. En effet, contrairement aux bœufs brésiliens engraissés aux tourteaux de soja, le bœuf suisse est nourri à 90% d'herbe et de foin.

Il est dès lors étonnant qu'on mette au menu des produits industriels comme le Quorn qui est une sorte de mycose qu'on fait pousser en laboratoire, des céréales de l'autre bout du monde comme le quinoa ou encore du soja qui est un perturbateur endocrinien avéré, et ce sans proposer de menus de substitution à base de viande.

Ce sujet est évidemment délicat et surtout politique, c'est pourquoi Fourchette Verte s'est gardée de le faire figurer dans ses critères et s'est contentée d'envoyer une recommandation non contraignante, sans rien mentionner sur son site internet.

Je prierais donc la Municipalité de bien vouloir répondre aux guestions suivantes :

- 1. Il y a-t-il eu des consignes de JECOS afin de donner un caractère obligatoire aux repas végétariens ?
- 2. La Municipalité serait-elle opposée à ce que ce repas devienne facultatif et qu'une alternative à base de viande, de poisson ou d'œufs figure à la carte ?
 - Aujourd'hui, les végétariens ont déjà la possibilité d'avoir un repas qui leur convient tous les jours, il suffirait donc que ce repas soit aussi optionnel le cinquième jour pour que tout le monde y trouve son compte.
- 3. Comme un nouvel appel d'offres avec un nouveau contrat de prestation est prévu pour la rentrée 2019, la Municipalité envisage-t-elle de proposer un menu alternatif au repas végétarien?

Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Avez-vous cinq membres pour appuyer votre interpellation ? Cela semble être le cas.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je vais tout d'abord vous faire un tout petit peu d'histoire.

Le 1^{er} octobre 2009, Mme Hélène GRAND, Conseillère communale, déposait un postulat demandant à ce que la Municipalité officialise une journée sans viande dans les cantines par semaine. Ce postulat a été renvoyé à l'examen d'une commission. Commission lors de laquelle la Municipalité a dit qu'elle était tout à fait favorable à ce postulat et qu'elle pouvait sans autre le

mettre en œuvre.

Le 1^{er} février 2010, c'est à une majorité du Conseil communal que ce postulat était validé et transmis à la Municipalité. Dès lors, vu qu'il s'agissait d'une décision du Conseil communal de faire une journée sans viande, le JECOS n'a fait qu'appliquer finalement la décision du Conseil communal. Premier point.

Deuxième point, vous mentionnez, semble-t-il, que Fourchette Verte s'est bien gardée ne rien faire figurer dans ses critères. Alors je pense que nous n'avons pas tout à fait la même lecture de Fourchette Verte. Je prends la page 5 du guide des conditions générales pour le critère du label Fourchette Verte : Critères nutritionnels, critère exigé « Proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien à midi ».

Donc c'est un critère qui est exigé par le label Fourchette Verte. Nous ne faisons que suivre ce critère.

Voilà, donc c'est clair que la Municipalité ne va pas modifier ou ne va pas proposer une alternative puisque c'est un critère qui est exigé par le label Fourchette Verte.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je vous remercie de vos réponses.

Visiblement on n'a pas eu les mêmes documents puisque le document qu'on trouve sur le site internet, sur les différents sites internet de Fourchette Verte, semble ne pas être celui-là, donc ça revient à ce que disait, il semble que Fourchette Verte évite de communiquer de façon peut-être trop ouverte là-dessus, puisque ça ne figure pas sur leurs sites internet de manière claire. Et moi, le seul document que j'ai eu, c'est une recommandation de Fourchette Verte effectivement pour les cantines. Alors peut-être qu'il y aura des clarifications à demander de leur côté.

Mais j'aimerais quand même suivre par une résolution :

Dépôt d'une résolution

Je demande à la Municipalité de mettre au cahier des charges des cantines de la Ville via les contrats de prestation, la possibilité pour les usagers, d'opter pour un menu de substitution à base de viande, poisson ou œufs de notre région, lorsqu'un repas végétarien est proposé comme repas principal.

Donc je demande simplement que le choix, qu'un choix qui est finalement le fruit d'une idéologie, et bien qu'on respecte l'idéologie de chacun, et que celui qui désire manger de la viande, du poisson, parce qu'il ne croit pas à ces thèses, ait le choix. Voilà. Merci.

Discussion sur la résolution

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je vous ferai volontiers parvenir le guide que l'on trouve sur le site internet Fourchette Verte, c'est un guide pdf, il faut ouvrir le pdf pour avoir accès à ce guide. Voilà.

Maintenant, votre résolution. Alors moi je veux qu'on propose une alternative, mais ça veut dire que dans le fond, on ne va plus respecter le critère Fourchette Verte. Ça, il faut en être conscient. Et puis ensuite, c'est quoi proposer une alternative ? Si le jour où on propose le repas végétarien, admettons 500 repas végétariens, on doit proposer 500 autres repas alternatifs ? C'est ça que vous nous demandez ? Avec les coûts financiers, avec les surcoûts ?

Actuellement on est en liaison chaude, ça veut dire que les repas qui ne seront pas mangés vont être jetés à la poubelle ? C'est ça que vous imaginez ? Donc laissez-nous travailler. On est en train de travailler avec Gastroconsult pour élaborer ce cahier des charges. La Municipalité choisira à ce moment-là les critères qu'elle entend mettre dans l'appel d'offres. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je tiens à préciser que je connais un petit peu, j'ai eu l'occasion de voir un petit peu comment fonctionnait à l'intérieur de ces cantines et menus.

Il y a déjà actuellement énormément de menus alternatifs proposés, facilement 10%. Il y a chaque jour les gens qui veulent leurs menus véganes, les gens qui veulent les menus suivant telle ou telle allergie, les menus qui sont sans porc, ou comme ça.

Donc je veux dire prévoir, simplement annoncer à l'avance pour les gens qui ont prévu le jour du repas végétarien, maintenant s'ils veulent consommer de la viande ce jour-là, c'est tout à fait faisable dans les conditions actuelles qui sont faites puisqu'aujourd'hui c'est ce qui est déjà fait pour bon nombre de végétariens. Donc comme il y a, ça toucherait facilement beaucoup moins de monde à ce moment-là. Ça serait juste revenir à la formule qui est faite tous les jours le cinquième jour. C'est tout.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur cette résolution.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Le menu végétarien pourrait simplement être proposé successivement tous les jours de la semaine et les enfants ne pâtiraient pas de manger une fois par mois à peu près végétarien. Merci.

C'est juste une suggestion.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

C'est actuellement exactement ce que nous faisons. Nous faisons effectivement le repas végétarien le lundi, ensuite le mardi, pour éviter qu'il soit par exemple tous les vendredis et que finalement que l'enfant qui va à la cantine que le vendredi n'ait que ce repas végétarien. Donc effectivement c'est décalé chaque fois par jour de semaine et c'est déjà ce que nous faisons.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Si on parle d'idéologie, je ne sais pas de quel côté se trouve l'idéologie. Quand on parle d'un repas par semaine qui est végétarien, je ne pense pas que ce soit du matraquage ou de l'obligation de manger un certain type d'alimentation.

Je me suis permis de m'enquérir, ayant des enfants à la cantine des Isles, de la qualité et de l'origine des plats qui sont préparés. Et le directeur de la Fondation Petitmaître m'a fourni des informations, qu'il pourrait très volontiers vous transmettre, ou que la Municipalité pourra certainement confirmer, confirmant que les repas sont préparés à base de produits locaux qui ont une très bonne traçabilité, et on ne parle absolument pas de quelques champignons chimiques qui viennent de l'autre bout de la planète.

Donc j'invite le Conseil à ne pas entrer en matière sur la résolution que vous semblez vouloir proposer.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je vous demanderai juste de tenir le micro un peu plus à l'horizontal la prochaine fois, merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN:

Alors tout d'abord, effectivement suivant le décalage du jour au fil de chaque semaine, ça veut aussi dire que les enfants qui ne souhaitent pas manger végétarien, on ne peut pas les retirer un

jour par semaine vu que ça change chaque semaine. Donc du coup, c'est comme si on voulait effectivement imposer à tout le monde ce repas.

Concernant la question sur l'idéologie, et bien je crois qu'aujourd'hui plus que jamais tout le monde voit à quel point il y a une propagande rampante de l'antispécisme qui devient sur un pan relativement violent avec des attaques des végétariens. Mais aussi les lobbys comme Greenpeace qui font des campagnes extrêmement actives au niveau des écoles. Il y a deux ou trois semaines en arrière, ils remettaient un prix aux différentes cantines ou les grandes villes de Suisse où la meilleure note va aux cantines qui proposent le moins de viande.

Aujourd'hui, les enfants de Berne, par exemple, mangent de la viande plus qu'une voire deux fois par semaine. Et donc la ville de Berne a été félicitée par Greenpeace. Donc on voit bien qu'il y a une technique de saucissonnage de ces lobbys et c'est une attaque profonde contre notre agriculture.

Donc si à un moment donné justement, on ne met pas de stop, on ne fait que reculer par saucissonnage face à des lobbys qui sont minoritaires. Aujourd'hui l'antispécisme est faible. Mais l'anstispécisme justement, à force de coup de boutoir, si on ne met pas des limites, on ne fait que reculer et il gagne du terrain. Dans quelques années, on n'aura plus que deux jours de viande par semaine. On voit qu'à Berne, ils ont commencé plus tôt, aujourd'hui les enfants ne mangent pratiquement plus de viande. Et en plus, ils pensent que c'est meilleur pour la planète.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je reprécise juste que je vous remercierai de ne pas attaquer directement des personnes ou des associations.

La parole est toujours ouverte.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Dans le doute, pour que la discussion ne continue pas trop, je dépose une motion d'ordre pour qu'on vote directement sur cette résolution. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous passons donc directement au vote sur l'adoption de cette résolution que je vais vous relire puisque nous ne l'avons pas eue à l'avance, donc nous ne pouvons pas la projeter, je vous la relis :

J'invite la Municipalité à mettre au cahier des charges des cantines de la Ville via les contrats de prestation, la possibilité pour les usagers, d'opter pour un menu de substitution à base de viande, poisson ou œufs de notre région, lorsqu'un repas végétarien est proposé comme repas principal.

L'adoption de cette résolution est refusée à une évidente majorité.

* * * * * * * * * *

Une Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Profitabilité des réseaux de gaz)

Il s'agit d'une question à la Municipalité concernant la profitabilité des réseaux de gaz.

On parle de plus en plus à Berne de l'ouverture des marchés de l'électricité. L'ouverture du marché du gaz est aussi envisagée.

La lecture des comptes 2017 nous apprend que globalement, les activités de distributions de gaz

Vote

12.3

sont bénéficiaires et dégagent une marge de CHF 4.3 millions. Si on regarde de plus près, on voit que la marge est générée par les achats et ventes de gaz, soit la partie du commerce de l'énergie. La marge est de CHF 7.3 millions pour cette activité de commerce de l'énergie. Les autres activités sont largement déficitaires et perdent environ CHF 3 millions.

En cas d'ouverture des marchés, c'est justement la partie bénéficiaire qui devra affronter la concurrence, avec une pression sur les marges et des départs de clients. La partie aujourd'hui déficitaire resterait sous le contrôle du SEY. En bref et à l'extrême, nos services industriels perdraient tout ou partie des activités profitables pour se retrouver avec les activités à pertes.

Voici donc mes questions :

- 1. Comment se fait-il qu'une activité monopolistique comme la gestion des réseaux de gaz soit déficitaires ?
- 2. Est-ce que les tarifs sont bien établis ?
- 3. Est-ce que les charges sont bien allouées ?
- 4. Est-ce que la structure des tarifs actuels permettront-ils d'affronter la concurrence ?
- 5. Comment nous préparons nous à une éventuelle ouverture des marchés du gaz ?

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

D'abord commencer par remercier M. le Conseiller Laurent ROQUIER pour m'avoir fait transmettre ses questions hier matin, ce qui a permis, à moi-même et au service, de pouvoir préparer une réponse que j'espère complète.

Les questions qui ont été posées sont vues comme étant extrêmement pertinentes par le Service des énergies et par le Municipal en charge et donc la Municipalité. Elles sont néanmoins relativement techniques. Elles peuvent être aussi relativement complexes. Alors la dernière fois que j'ai traité un sujet technique et complexe dans ce Conseil, c'était il y a trois semaines et ça concernait les imbrûlés de méthane, et suite aux retours que j'ai eus après cette prestation, j'ai eu distinctement l'impression d'avoir terminé le truc tout seul, on va dire ça comme ça. Et donc on s'est dit qu'il fallait effectivement essayer d'être un peu plus pédagogue, ce que nous allons tenter d'être ce soir avec un petit slide show. Alors je vous rassure immédiatement, il y a quand même plein de chiffres, plein de tableaux et c'est quand même extrêmement rébarbatif. Mais au moins ce sera un petit peu graphique.

Donc on va commencer avec vos cinq questions, M. ROQUIER, oui, effectivement je vous en prie prenez place, à la limite retournez, vous reviendrez après comme ça vous voyez ce qu'on va vous montrer.

Donc vos cinq questions, pas une mais cinq questions qu'on peut regrouper en deux blocs. Les trois premières sont finalement plus ou moins les mêmes :

- 1. Est-ce que l'activité comme la gestion des réseaux de gaz est déficitaire ?
- 2. Est-ce que les tarifs sont bien établis ?
- 3. Est-ce que les charges sont bien allouées ?

Ça c'est un premier groupe de questions auxquelles on va tenter de répondre. Et si on passe à la première slide que je veux vous montrer. Ça c'est la page des comptes concernant effectivement le Service du gaz. Et c'est que si on ne regarde que ça, et c'est normal que vous ne regardiez que ça, parce que c'est que ça que vous recevez en tant que Conseillers communaux pour juger finalement de ce qui se passe dans le gaz. Et bien on constate un splendide bénéfice au chiffre « 820 Achats et ventes de gaz », effectivement de l'ordre de CHF 7 millions. Et puis des splendides déficits qu'on a en-dessous dans les services, là on a montré les chiffres 821 et 822, mais le 823 est aussi compris. Donc on se rend compte de cet excès de charges que vous

mentionnez.

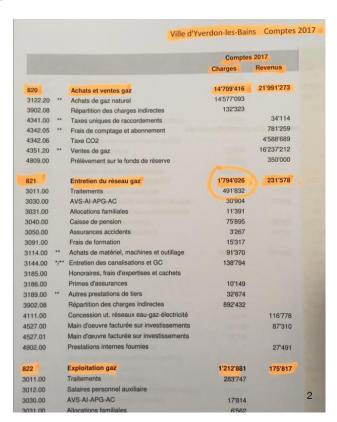
Ceci étant, le revenu du réseau est inclus dans la section 820, pourquoi ? Et bien c'est une conséquence du plan comptable qu'on utilise à la Commune d'Yverdon, et pas seulement à la Commune d'Yverdon mais dans toutes les communes, sur lequel nous n'avons malheureusement aucune prise. Il doit y avoir, je ne sais pas moi, une officine occulte de boursiers communaux qui décident d'un plan comptable, et puis nous, on doit se calquer dedans. Et du coup, cela ne permet pas effectivement d'avoir la vision transparente de comment les choses se mettent en place.

Le plan de la Commune ne permet pas, mais ce n'est pas de la faute de la Commune une fois de plus, c'est un plan qui est, toutes les communes utilisent un plan comptable de ce type-là qui doit être validé par les instances cantonales notamment. Le plan comptable ne permet pas d'exprimer les composantes du prix de vente du gaz. Il fait croire que ce prix est uniquement celui du fluide, c'est-à-dire de l'énergie, et il ne différencie pas dans ce prix-là, dans le prix de vente du gaz ce qui est dû à l'énergie et ce qui est dû finalement au timbre du réseau, c'est-à-dire à toute la composante physique de ce réseau-là.



Oui, le plan fait apparaître un excès de charges pour le réseau, sections 821, 822 et 823, mais....

Le revenu du réseau est inclus dans la section 820



Ceci étant, ce calcul, à l'interne du Service des énergies, il est bel et bien fait. Et nous avons évidemment une comptabilité analytique qui nous permet effectivement de fixer les tarifs, non seulement en fonction du prix du gaz sur les marchés internationaux, mais également en fonction du coût de l'entretien de notre réseau et de différents coûts.

Alors ça donne ça, on peut passer peut-être à la slide suivante, voilà, un tableau beaucoup plus graphique et beaucoup plus sexy à lire que mes discours, et qui montre des choses suivantes.

Alors, en préambule, selon les directives actuelles de l'Association suisse des gaziers, on peut facturer comme coût du réseau du gaz des éléments suivants :

D'une part évidemment les coûts d'exploitation et d'entretien. Les charges indirectes, typiquement des charges informatiques, des charges qui seraient liées à la gestion de la facturation, par exemple, peuvent être inclues là-dedans. Il y a également les frais de commercialisation et de marketing, vous pouvez effectivement avoir une équipe commerciale qui vend le gaz et faire porter le prix de cette équipe commerciale et de ces travaux au prix du gaz

lui-même. Et puis, vous avez aussi la rémunération du capital immobilisé dans le réseau, et ça, pour l'année 2017 c'est de 4.86% au maximum, c'est-à-dire que jusqu'à 4.86% de la valeur de votre réseau, vous avez le droit de « percevoir » un intérêt de ce niveau-là.





En 2017, le réseau GAZ a rapporté 1 million de francs

,					
				Activités	
	Compte	Energie	Réseau	Accessoires	TOTAL
Revenu		16'127'672	5'980'380		22'108'052
Finances d'équipement	820.4341	0	34'114		34'114
Ventes de gaz	820.4351	11'188'983	5'048'229		16'237'212
Frais de comptage et abonn.	820.4342	0	781'259		781'259
Taxe CO2	820.4343	4'588'689	0		4'588'689
Prélèvement au fonds	820.4809	350'000	0		350'000
Concession d'utilisation Ste-Croix	821.4111	0	116'778		116'778
Charges		-12'959'006	-4'978'002		-17'937'008
Achats de gaz	820.3122.20	-12'826'683	-1'750'410		-14'577'093
Répartition des charges indirectes	820.3902	-132'323			-132'323
Entretien du réseau	821		-1'679'225		
Exploitation	822		-1'037'064		
Installations intérieures	823		-511'303		
Résultat		3'168'666	1'002'378	113'404	4'284'448

Et donc pour la Ville d'Yverdon, si on regarde toutes ces choses, là on a ce tableau finalement qui sépare entre les coûts effectifs de l'énergie et puis les coûts qu'on peut imputer au réseau, on se rend compte qu'on a à peu près CHF 5 millions de charges. Et sur ces CHF 5 millions de charges, il y a environ CHF 1.750 million, donc CHF 1'750'000 c'est le premier où c'est marqué achat de gaz, ça c'est le timbre, donc ce qu'on paie comme droit de passage dans les réseaux qui nous approvisionnent en gaz. Le gaz qu'on a vient soit d'Afrique du Nord, soit d'Europe de l'Est, soit de Mer du Nord, et donc il va évidemment transiter sur des milliers de kilomètres dans des infrastructures qui doivent être aussi payées et qu'on paie finalement grâce à ça, même chose au niveau régional.

Et puis, le reste c'est les CHF 3.2 millions à peu près CHF 3.3 millions qui sont imputables effectivement à ces différents frais dont j'ai discutés tout à l'heure. Donc CHF 5 millions de frais finalement sur notre réseau, mais CHF 6 millions de revenus qui sont imputés à ces frais de réseau. Ce qui signifie que si, par exemple, on n'était plus du tout en train de vendre notre propre gaz, qu'on était simplement un prestataire de réseau, on n'aurait que le réseau, on le laisse vendre par tout le monde, et bien on aurait toujours un bénéfice, on aurait toujours le droit, dans les réglementations actuelles, de percevoir un bénéfice d'environ CHF 1 million pour en fait mettre notre réseau à disposition de différents acteurs du gaz.

Donc là, je pense que j'ai, d'une certaine manière, répondu à votre première question, enfin aux trois premières questions d'une certaine manière. Ceci étant, c'est vrai que ce n'est toujours pas très lisible d'avoir les achats de gaz dans le réseau, ça devrait s'appeler autrement qu'achats de gaz. Et donc ça, on n'est en train de travailler, c'est déjà une « conséquence » de la question que vous avez posée, c'est de travailler déjà dans le cadre du budget 2019, puisqu'on est en train de travailler maintenant sur ces éléments-là, pour pouvoir effectivement itemiser un peu mieux et de manière à être plus transparent sur qui paie quoi dans quel domaine de ce point de vue-là.

Et puis maintenant je passe aux deux dernières questions qui étaient, je m'en souviens plus donc il faut que je retrouve, elles sont là, oui, tout à fait, merci beaucoup :

Q

- 4. Donc est-ce que la structure des tarifs actuels permettront-ils d'affronter la concurrence ?
- 5. Et surtout comment nous préparons nous à une éventuelle ouverture des marchés du gaz ?

Alors d'abord sur la structure des tarifs actuels, on a à peu près la même structure que dans les marchés de l'électricité. C'est-à-dire on a quelques gros clients, des gens qui consomment beaucoup et ces clients sont « éligibles » c'est-à-dire qu'ils peuvent, eux, aller chercher leur gaz ailleurs. Et puis on a des petits clients, la plupart évidemment, qui sont des clients captifs, qui sont « vous et moi » pour le chauffage par exemple et nous, nous n'avons pas ce choix-là.

Donc on a une structure qui est très proche de celle du marché actuel de l'électricité avec les problématiques qui sont exactement les mêmes, c'est-à-dire qu'on s'attend un jour ou l'autre à avoir une libéralisation totale. Et donc ce qu'on fait dans l'électricité, on est en train de le faire aussi évidemment au niveau du gaz, de se préparer à ça pour éviter de tout perdre parce que c'est extrêmement important, parce que je ne l'ai pas encore dit jusqu'à maintenant, mais si vous regardez les comptes, vous vous rendez bien compte qu'une grande partie du surplus de revenus que le Service des énergies fournit à la Ville chaque année provient du négoce du gaz qui est un négoce qui est plus « libre » de ce point de vue-là que les deux autres qu'on a, l'eau où on ne peut pas faire de bénéfice, l'électricité, le bénéfice est très très contraint.

Et donc comment on fait effectivement de point de vue-là ? C'est qu'effectivement on est en train, et c'est en train d'être fait, de séparer de plus en plus ce qui est achat d'énergie pur de ce qui est tout ce qui est acheminement, timbre, entretien du réseau et d'essayer d'avoir une comptabilité analytique qui nous permet de vraiment chaque fois de savoir exactement où on en est avec ce que nous coûte ce réseau pour éviter de se faire « piéger » une fois ou l'autre par une augmentation ou une diminution dans l'autre domaine.

Et puis qu'est-ce qu'on fait pour se préparer ? Et bien, la première chose qu'on fait c'est qu'à l'heure actuelle, nous avons un fournisseur exclusif. C'est-à-dire que tout notre gaz vient d'une seule société, dont nous sommes actionnaires, qui s'appelle Gaznat SA dans laquelle nous sommes actionnaires à 2.25% donc on a une influence assez limitée finalement, seul en tout cas, sur la politique de cette entreprise. Mais nous sommes en contact notamment avec les services industriels lausannois et genevois qui ensemble composent la majorité de l'actionnariat de Gaznat SA pour renégocier la convention d'actionnaires afin de nous permettre à nous, petits acteurs sur le marché, d'aller chercher aussi sur le marché du gaz ailleurs que chez Gaznat, et c'est-à-dire « d'élargir » de structurer un portefeuille et d'avoir un peu moins de surprise à ce niveau-là, de pouvoir prendre « diversifier » nos fournisseurs.

Ça c'est la première chose que nous sommes en train de faire. C'est une convention qui est actuellement en cours de renégociation de convention d'actionnaires, et donc ça c'est un travail qui est en cours.

Et puis, il y a d'autres choses qu'on fait évidemment c'est qu'on, bien là, on fait de la promotion avec une gamme de produits. Donc évidemment dans le cadre de ce que la Ville doit faire, elle est censée effectivement promouvoir les énergies renouvelables. Donc il y a toute la thématique du biogaz qui se fait à ce niveau-là. On a un projet en gestation à la STEP pour voir s'il était possible d'extraire le gaz naturel qui est émis en fait par la STEP pour en faire quelque chose, en tout cas déjà sur le lieu de la STEP. Nous avons ces systèmes de subventions que nous élargissons et qui peuvent par exemple permettre à une chaudière à mazout d'être remplacée par une chaudière à gaz et de bénéficier d'une subvention, donc de remplacer finalement le parc de chaudières à mazout par du gaz. C'est évidemment une solution transitoire, on espère qu'évidemment à terme on aura d'autres solutions que celle-ci. Mais c'est une solution transitoire dans la transition énergétique qu'on fait effectivement.

Et puis on a un programme de fidélisation des grands comptes. C'est-à-dire qu'en gros, ces fameux gros comptes, ces éligibles, et bien on va les chercher de manière extrêmement commerciale. Et aujourd'hui, on a eu la bonne nouvelle de savoir que le plus grand consommateur de gaz à Yverdon a re-signé un contrat avec le Service des énergies pour les

prochains mois, c'est-à-dire que nous avons garanti la fourniture jusqu'à fin 2020 du plus grand client yverdonnois, et la signature, elle s'est faite ce matin. Donc voilà, on se bat. On se bat et si on peut passer les deux dernières slides à la fin.

OPTION ÉCOLOGIQUE



Composé de 10% de biogaz produit à à partir de biomasse suisse et 90% de gaz naturel entièrement compensé CO_2 . Totalement neutre du point de vue des émissions de CO_2 , ∞ mix est la solution idéale pour ceux qui souhaitent favoriser le développement des énergies renouvelables indigênes à des conditions économiques intéressantes.

Je souscris



Exemple concret du coût supplémentaire

Pour une maison familiale récente consommant 15'000 kWh de gaz naturel par an, 50 centimes de plus par jour suffisent pour se chauffer avec du gaz naturel au bilan carbone neutre et contenant 10% de biogaz suisse.



4

Alors j'ai déjà beaucoup désherbé dans les slides qu'on nous avait faits. Il doit y en avoir encore une.

PRODUIT DE RÉFÉRENCE YVERDON-LES-BAINS ÉNERGIES



Il est également possible de choisir une énergie non compensée en CO2. En savoir plus

Garantie offre gaz naturel

Le produit demandé est attribué dans la limite de l'approvisionnement disponible. En cas d'approvisionnement insuffisant, une énergie à la valeur écologique inférieure sera attribuée. Par exemple, geco à la place de gmix. Le prix de vente sera adapté en conséquence.

COMPENSATION DE CO2

Qu'est-ce que la Compensation de CO₂?

La compensation CO₂ permet de diminuer les émissions de dioxyde de carbone à l'échelle mondiale grâce à l'investissement d'entreprises et de particuliers dans des installations ou projets visant à réduire la production de ces émissions.

Pour compenser les émissions de CO_2 issues de la combustion du gaz naturel, Yverdon-les-Bains Énergies a choisi de collaborer avec la fondation suisse myclimate sur deux projets :

- → Moins de déboisement dans la forêt tropicale de Kakamega Kenya
- → 120 000 ménages équipés de lampes à économie d'énergie Madagascar





Bon alors ça c'est déjà tout ce que je vous ai dit, c'est les conclusions donc on va passer relativement vite dessus.



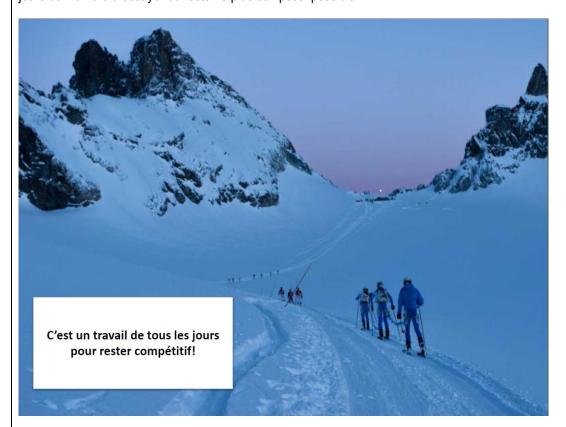
En conclusion



- Les prix pratiqués par le Service des Energies lui permettent déjà de conserver ses plus gros clients, qui auraient pu le quitter depuis 2015
- 3. Si nous devions perdre tous nos clients lors de la libéralisation, notre réseau gaz nous rapporterait le maximum autorisé par la loi soit un rendement sur les capitaux investis de 4.86 %
- Notre implication dans la négociation des prix d'achats est totale et permet à la ville de proposer un tarif compétitif pour les particuliers
- 4. Avant la libéralisation, le service des Energies propose déjà des offres compétitives et cherche à fidéliser ses plus gros clients par des contrats sur 20 ans, via la construction de réseaux de chauffage à distance.

6

Voilà, alors celle-là, je n'ai pas pu l'enlever parce qu'il y avait beaucoup de choses que j'ai enlevées dans les choses que le service m'avait préparées. Mais voilà, le service, il a une vision de sa mission qui est assez enthousiasmée du côté du marketing et de la promotion, et je n'ai pas eu le cœur d'enlever cette dernière slide. C'est un travail de tous les jours. On bosse tous les jours de manière à essayer de rester le plus compétitif possible.



Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Donc je remercie sincèrement M. le Municipal pour ses multiples réponses à ces multiples questions. C'était très clair et c'était très bien étayé, et je vous en remercie, et surtout très rassurant.

* * * * * * * * * *

M. le Conseiller Jacques FIVAZ :

Eh bien voilà. Après 32 ans et demi et la connaissance de 523 Conseillères et Conseillers, j'ai décidé depuis quelque temps déjà, de me séparer de votre présence très souvent sympathique, mais quelque fois pesante, et ceci pour le 30 juin, donc ma démission.

Si je n'ai pas voulu que cette démission passe par un point de l'ordre du jour, c'est surtout pour éviter le blabla traditionnel du curriculum du Conseiller.

J'aimerais vous rappeler juste un événement qui m'a particulièrement réjoui, c'est la rentrée au Conseil communal en 1986 de la première dame radicale, ceux qui s'en souviennent, c'était Mme ARRIGONI Monique; et en plus je ne suis pas le dernier dinosaure de cette assemblée; il y en a encore quatre qui le sont plus que moi puis d'autres en même temps: il y a M. KLAUS Jean-Louis, LEVAILLANT Jacques, TREYVAUD Paul-Arthur et MAIBACH Olivier.

Voilà, c'est terminé ; avec un petit pincement au cœur, je vous souhaite une bonne continuation, peut-être un peu plus sereine, dans votre engagement politique.

Merci tout particulièrement à mon épouse, et aux citoyennes et citoyens qui m'ont fait confiance pendant toutes ces années. Merci beaucoup.

Applaudissements

Pardon, encore juste une chose, ceux que ça intéresse, les 523 Conseillers sont manuscrits ici depuis 1986.

Voilà, bonne soirée et merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci M. le Conseiller, il m'appartient de vous souhaiter tous mes vœux pour la suite. Pour la forme, il faudra tout de même transmettre au Bureau votre démission par écrit.

La discussion est toujours ouverte au point 12 de notre ordre du jour.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Cher Pascal, je tiens, enfin notre groupe UDC tient à t'offrir ces petits cadeaux. Alors une bouteille biologique et de la région et un cadeau un peu plus exotique et durable.

Nous tenons vraiment à te remercier pour cette année de présidence. Tu as porté avec brio les couleurs de notre parti. Et ta prestation a été saluée par de nombreuses personnes de ce Conseil, y compris M. WEILER que nous remercions. Et aussi de nombreux citoyens se sont approchés de nous pour nous féliciter de ta prestation.

Donc au nom du comité, au nom de notre groupe politique et au nom de notre parti, je te dis un grand merci. Merci pour ton engagement. Merci pour ta prestation. Et on te souhaite une belle et longue carrière politique et professionnelle.

Merci Pascal.

Applaudissements

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci beaucoup. Je n'ai pas encore dit mon discours de fin, donc j'espère qu'il sera à la hauteur de ces compliments. Merci.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je voudrais remercier aussi moi Pascal, mais j'aimerais te remercier pour avoir fait de cette année vraiment une très belle année de ta présidence. Tu as très bien présidé.

Je voudrais aussi te remercier pour nous avoir fait ce Conseil communal au CFF. C'est très intéressant de faire un Conseil communal de temps en temps hors des murs. Et c'est très intéressant de le faire dans une entreprise qui se développe comme les CFF actuellement, qui est une grande industrie et actuellement une grande entreprise au sein d'Yverdon. Et je trouve ça magnifique. Ça nous a permis de connaitre cette entreprise, de voir comment fonctionne cette entreprise, et je trouve ça vraiment intéressant.

Pour cette raison, je te remercie infiniment et je trouve ça vraiment très bien de ta part d'avoir organisé ça et je vous en remercie infiniment à toi et au Bureau et aux huissiers qui ont fait ce magnifique travail pour être ici. Merci infiniment.

Applaudissements

* * * * * * * * * *

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci cher Didier. Gardez un petit peu d'applaudissements pour après quand même!

La discussion est toujours ouverte au point 12 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part des membres de l'assemblée, la Municipalité a-t-elle des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, M. le Président.

Réponses de la Municipalité

de Mme la Municipale Carmen TANNER à M. le Conseiller Jacques FIVAZ Interpellation du 7 juin 2018 concernant le don de cabines téléphoniques supprimées aux communes

J'aimerais répondre à la question, à l'excellente question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ et peut-être lui donner un peu de baume au cœur suite à cette annonce de départ, et peut-être même lui donner un nom sur une cabine téléphonique.

Tout d'abord, j'aimerais vous remercier. Merci pour votre question de la dernière séance du Conseil. Merci de nous avoir donné l'information et de nous avoir donné cette idée qui nous a échappée.

Nous avons pris des contacts avec Swisscom et nous avons pu voir que déjà pas mal de cabines téléphoniques ont été démontées. Il en reste actuellement neuf. Swisscom les cède gratuitement contre bons soins, on pourrait dire, et nous avons pu négocier un délai jusqu'au 14 juillet.

La Municipalité va étudier la récupération de trois cabines téléphoniques, surtout au centre-ville, pour mettre en place une action dynamique et visible. Nous allons étudier un projet, on va dire, d'expression culturelle que ça soit le Biblio Troc ou peut-être une autre piste de projet.

Nous reviendrons vers vous, dans tous les cas, avec plus de détails. Et voilà, j'espère que ça répond à votre question et à votre souhait. Voilà, un grand merci encore.

de Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF à M. le Conseiller Jacques FIVAZ Interpellation du 7 juin 2018 concernant la réglementation de police pour les ramoneurs

Alors M. Jacques FIVAZ aussi ce soir vraiment, avant votre départ, vous avez droit à toute la levée des interrogations à vos excellentes questions d'il y a trois semaines. Donc je vais vous répondre à la question relative à l'accessibilité en zone piétonne en lien avec les ramoneurs.

Je rappelle ici les règles d'accessibilité en zone piétonne pour les rues qui sont frappées d'une interdiction générale de circuler. En dehors des heures de livraison matinale de 6h à 10h, les entreprises qui doivent accéder en zone piétonne en raison de contraintes techniques ou logistiques peuvent requérir une autorisation auprès de l'office du stationnement à la rue du Valentin 12.

Le sens de cette règle n'est plus à démontrer, étant dans l'intérêt du plus grand nombre, de préserver un centre piétonnier exempt de véhicules pour des questions d'image et de sécurité. Les autorisations dont il est question sont soit délivrées au coup par coup pour des livraisons ponctuelles, soit de plus longue durée pour certains professionnels, travaux ou dépannages.

S'agissant du cas particulier porté à ma connaissance, le contexte juridique ne me permet pas de me prononcer. La chose que je peux recommander à toute entreprise justifiant d'une nécessité d'accès en zone piétonne est de requérir une autorisation d'accès ponctuelle ou permanente auprès du Service de la sécurité publique.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question, et puis surtout répondu à l'attente des ramoneurs. Et puis je vous souhaite quand même aussi une bonne suite et une bonne continuation. Merci pour votre engagement jusqu'à aujourd'hui.

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci, est-ce que la Municipalité a d'autres réponses à apporter à ce Conseil ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous passons au discours de clôture.

Le mandat que vous m'avez confié, il y a une année, touche à son terme.

Que le temps passe vite, si vite que l'on oublie de prendre du temps pour les choses simples tellement la fonction est prenante.

Une année pour apprendre et mettre en pratique, une année c'est court.

C'est comme faire un apprentissage, passer son CFC et rédiger une thèse, sauf que dans ce cas-là, je n'ai pas un mais cent experts qui m'observent attentivement, enfin cent, pas à chaque séance.

A l'heure de dresser mon bilan, je mesure l'importance de cette fonction qui, sans le soutien appuyé de notre secrétariat, serait impossible. Les nombreuses demandes se complexifient et il est devenu difficile de garder une pointe de bon sens face aux nombreux règlements dont nous dépendons et que j'ai essayé d'appliquer avec impartialité, peut être avec un peu trop de rigidité,

Discours de M. le Président Pascal GAFNER je vous l'accorde.

Durant cette année, j'ai eu l'immense privilège de découvrir ma Ville, celle dans laquelle j'ai grandi, sous un angle différent et j'aimerais vous en partager quelques moments.

J'ai participé à de nombreuses assemblées générales, repas de soutien, cérémonies et manifestations sportives et culturelles. Autant de diversité que de moments de convivialité, de partage et de rencontre. Chaque représentation m'a permis de me rapprocher un peu plus de la vie quotidienne de nos concitoyens.

J'ai eu également l'opportunité de présenter à nos citoyens la nouvelle Conseillère d'Etat yverdonnoise, ce qui n'était pas arrivé depuis plus de 25 ans.

L'organisation de la cérémonie des députés élus de notre district était également très prenante et enfin le gala que j'ai organisé pour la fin de mon mandat a permis d'amener une contribution, certes modeste, pour la bonne cause d'une fondation qui se bat pour les enfants de notre Ville.

Il serait difficile de vous parler des 144 représentations auxquelles j'ai assisté durant cette année, mais je peux vous dire aujourd'hui que j'ai eu à chaque fois énormément de plaisir.

Il serait prétentieux de dire que beaucoup a été fait durant cette année, mais j'espère avoir fait du mieux que j'ai pu pour représenter dignement notre Conseil communal auprès de nos citoyens.

J'aimerais, avant de conclure, remercier notre secrétariat qui fait un travail titanesque, les huissiers de notre Conseil et de l'Hôtel de Ville qui m'ont aidé à rendre possible toutes les tâches que nous leur avons confiées, à ma chérie qui a été présente à chaque séance de ce Conseil et qui m'a toujours soutenu, à ma famille qui a toujours été présente et qui a su se montrer tolérante face à mes nombreuses absences, à l'ensemble des services de la Commune pour leur appui durant cette année et enfin, à vous, à vous tous de m'avoir supporter durant cette année.

Je ne terminerai pas sans remercier également la Municipalité pour sa collaboration et le travail qu'elle effectue pour le bien de notre Commune.

Chers Conseillers, ce fut un honneur d'avoir été votre premier citoyen, il est temps pour moi de prendre congé de vous et de formuler tous mes vœux de succès à celle qui me succèdera, Madame Catherine CARP.

Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements

Discours de M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD:

À mon tour de féliciter notre Président sortant, M. GAFNER.

Un discours qui résume la grande activité qu'il peut y avoir en tant que Président, je ne veux décourager personne, mais enfin une grande activité qu'il y a en tant que Président du Conseil communal, faite de représentations, mais aussi de rencontres riches.

On a aussi entendu, cher Pascal, la sensibilité aussi que tu as amenée dans ton discours à la fin vis-à-vis de tes proches et de ce mandat qui est particulier et qui est très prenant.

Donc toutes mes félicitations, toutes les félicitations de la Municipalité vis-à-vis de notre Président Pascal GAFNER, Président sortant, et tous nos vœux aux trois futurs Présidents nommés ce soir par ce Conseil avec qui on aura, j'imagine, tout autant de plaisir que j'en ai eu, que nous en avons eu avec M. GAFNER.

Permettez-moi peut-être, avant de vous inviter évidemment à l'apéritif, quand même de vous

donner une ou deux informations.

Alors certes, je vous dis toujours qu'on a des projets importants, qu'on a des projets, des défis, qu'on va pouvoir les faire ensemble. Mais quelques chiffres peut-être pour étayer ceci puisque c'est des éléments que j'ai partagés aujourd'hui à Y-Parc à l'occasion de ce qui va être l'ouverture de Kindercity.

Kindercity donc a trouvé l'ensemble des conditions. Le terrain a été vendu. L'ouverture du chantier a été annoncée aujourd'hui. Et ce projet de CHF 65 millions devrait ouvrir ses portes début 2020. C'est un peu comme le statut du personnel, on espère que ça va être avant. Mais ça pourrait être fin 2019, début 2020.

Quand même savoir que sur ce parc, le plus grand parc scientifique et technologique de Suisse, nous avons signé, la Ville d'Yverdon a signé avec les différents partenaires, cinq promesses de ventes et d'achats qui représentent 52'000 m² de terrains vendus, 42'000 m² de terrains réservés, c'est-à-dire 100'000 m² et le tout en huit mois. Et pendant ces huit mois, sur ces promesses de ventes et d'achats, ça représente 800 emplois. 800 emplois et quelques CHF 250 millions.

Donc c'est quelque chose d'extrêmement important pour la Ville, c'est quelque chose d'extrêmement important pour la région. Et je crois qu'on peut être fier du travail qu'on fait ensemble et je peux remercier la Municipalité d'épauler la direction du parc et comme elle le fait actuellement, que ça soit en accordant les appuis nécessaires ou en mettant à disposition du personnel au niveau de la Ville pour pouvoir nous accompagner dans ces projets.

Alors c'est vrai qu'il va faire chaud au parc, puisque je rappelle qu'en plus de ça, il y a la route de contournement qui est en pleins travaux et que nous pourrions avoir aussi un projet de parking mutualisé qui pourrait sortir tout prochainement. Mais on aura l'occasion certainement d'en débattre, ou en tout cas de vous le présenter.

Voilà, Mesdames, Messieurs, il me reste à vous souhaiter à vous tous, d'excellentes vacances, je pense ça mérite, on doit pouvoir se reposer quelque peu. Et je me réjouis, avec l'ensemble de la Municipalité, de vous retrouver début septembre.

Voilà, merci encore de votre travail, merci de votre engagement, et je vous invite à passer, je crois, dans le bâtiment d'à côté pour l'apéritif. Excellent été à vous, merci.

Applaudissements

Clôture

M. le Président Pascal GAFNER :

Je remercie la Municipalité pour ses mots.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

La prochaine séance se tiendra le 6 septembre 2018.

Il est 22h00, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée et un bel été.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal GAFNER

Président

Anne LEUENBERGER

Secrétaire